Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 44 (1960)

Artikel: L'église St-Laurent d'Estavayer et ses chapelles

Autor: Vevey, Hubert de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-818272

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ÉGLISE ST-LAURENT D'ESTAVAYER ET SES CHAPELLES

par Hubert de Vevey

C'est en 1228 que l'on voit apparaître pour la première fois dans les documents l'église d'Estavayer. En effet, le pouillé de l'évêché de Lausanne, dressé en cette année, mentionne l'église paroissiale d'Estavayer comme faisant partie du décanat d'Avenches.

L'église qui existait alors disparut au XIVe siècle pour faire place au bâtiment actuel. Il y a tout lieu de croire que cette église primitive était de dimensions beaucoup plus restreintes, construite en style roman et déjà placée sous le vocable de s. Laurent. Il est aussi vraisemblable, sinon certain, qu'elle occupait le même emplacement qu'actuellement, étant donné qu'au mois d'octobre 1291, Dom Conrad, curé d'Estavayer, acheta pour 50 lb. laus. à Girard, fils de feu Rinald de Cugie, bourgeois d'Estavayer, une maison sise près de la porte de Chenaux et des remparts de la ville, maison qui est encore actuellement la cure d'Estavayer, située en face du chœur de l'église.

C'est dans la seconde moitié du XIVe siècle que cette église primitive fut remplacée par une nouvelle construction, en molasse et de style gothique, dont il ne reste actuellement que le chœur et la première travée qui constituait alors un transept. L'église primitive était vraisemblablement devenue trop petite par suite de l'accroissement de la population, qui semble avoir été assez importante en ce siècle, malgré la peste de 1349-50 qui fit à Estavayer de très gros ravages.

L'historien Dom Jacques-Philippe Grangier (1743-1817), chanoine d'Estavayer, dit que la nouvelle construction commença en 1379; nous ne savons pas sur quel document il s'appuie pour avancer cette date. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'au début de 1392 les constructions étaient déjà très avancées; le vaisseau et le chœur étaient plus ou moins achevés et le clocher était commencé. C'est en effet le 22 janvier 1391 (1392 n. s.) que Guillierme et Jehan d'Estavayer, chevaliers et coseigneurs d'Estavayer, ainsi que les bourgeois de la ville firent un contrat avec Jehan Griset et Perrod Vuilliemin, par lequel ces derniers s'engageaient à terminer le clocher, c'est-à-dire à le surélever de 11 pieds communs au-dessus des murs déjà existants, à faire des fenêtres et aussi à terminer les voûtes du chœur. Pour ce travail, le prix convenu était de 220 florins d'or, chaque florin valant 14 sols lausannois.

Cette église de la fin du XIVe siècle, bien que profondément modifiée par les transformations du XVe siècle, peut encore très bien se reconnaître. C'était une église à nef unique séparée du chœur par un transept qui actuellement forme la première travée des trois nefs. Toute cette partie de la construction se distingue nettement de l'extérieur, car son appareil est de molasse taillée, alors que les transformations du XVe siècle sont en pierre de la Molière. Le clocher, qui était de même largeur que l'église elle-même, construit à cheval sur le transept, se composait de deux étages séparés par un cordon; l'étage inférieur, construit avant 1392, n'a aucune ouverture, alors que le deuxième étage, construit selon la convention de 1392, porte une fenêtre en ogive sur chacune de ses faces. Ce clocher fut alors très certainement recouvert d'un toit à quatre pans, toit qui fut achevé en 1430 mais qui disparut au XVIe siècle lors de l'achèvement de l'édifice. Ce clocher reposait non pas sur des piliers, mais sur les quatre angles des murailles, entre le transept et le chœur d'une part, et entre le vaisseau et le transept d'autre part.

Mais les constructeurs de ce XIVe siècle déclinant n'avaient pas vu assez grand: la population augmente très sensiblement et surtout, semble-t-il, de nombreuses chapelles (autels) sont fondées, soit pas moins de cinq dans les dernières années du XIVe siècle. Ces autels nouveaux, dédiés à s. Jacques, s. Michel, s. Georges, s. André et s. Jean-Baptiste, devaient prendre une place considérable dans la nef unique, et cela en plus des autels existant déjà

dans l'église primitive, soit ceux dédiés au St-Esprit, à ste Catherine, s. Pierre et s. Martin; le transept semble bien n'en avoir contenu que trois, ceux de la Ste-Vierge, de s. Nicolas et de s. Antoine.

Ces deux raisons, accroissement de la population et augmentation du nombre des autels, obligèrent les Staviacois à agrandir rapidement leur église. En effet, moins de soixante ans après la mise en chantier de la nouvelle église, il fallut entreprendre un travail considérable, soit ajouter deux nefs latérales: les murs extérieurs furent reconstruits à la hauteur des extrémités du transept, pour obtenir le grand vaisseau rectangulaire à trois nefs que l'on peut voir encore actuellement.

C'est en 1437, semble-t-il, selon Dom Grangier, que ces grandes transformations commencèrent. En cette année-là on éleva les piliers de la nef (4 piliers ronds). Les travaux continuèrent les années suivantes: en 1444 était terminée une partie des arcs et des voûtes; en 1449 c'était le tour de la grande muraille extérieure du côté nord, construite en pierre de la Molière. Dès 1450 on édifia la charpente dont les bois furent acquis aux Grattes, au-dessus de Colombier (NE). Ces travaux de charpente étaient dirigés par Maître Briaulx auquel le Conseil délivra 58 livres et 4 sols ainsi qu'un habit aux couleurs de la ville (rouge et blanc). En 1453, on travaillait à la muraille extérieure, du côté sud, également en pierre de la Molière; elle fut terminée en 1456 par Gile Fiant, d'Orbe, Jean Michod et Jacques Guinchard. C'est vraisemblablement en cette même année que fut aussi terminé l'élargissement, en pierre de la Molière, de la grande façade ouest, sur la Grand'Rue, dont on voit encore très bien les raccordements. En 1466, on travaillait encore à certains piliers et aux voûtes. Ces dernières, toutefois, pour lesquelles on utilisa de la pierre jaune de Neuchâtel et du tuf, ne semblent avoir été terminées qu'en 1502; en effet, au mois de juillet de cette année, l'évêgue Aymon de Montfalcon se trouvant à Payerne fut prié par une délégation staviacoise de contribuer à cette construction au moyen d'un don. Une souscription fut enfin ouverte et de nombreux dons affluèrent: le seigneur d'Estavayer donna 6 florins, de même que celui de Rueyres, celui de Treytorens 36 gros, celui de Cheyres 6 fl., Loys Perrusset châtelain de Savoie 3 fl., Loys Catellan châtelain 3 fl., Pierre Griset 3 fl., etc. C'est alors que l'église est, peut-on dire, terminée, tout au moins intérieurement.

Le clocher, par contre, n'avait encore que deux étages et devait paraître très lourd. Ce n'est qu'en 1524, que le Conseil décida de l'élever de 20 pieds. Mais on prit tout d'abord la précaution de faire examiner par des hommes de métier, Pierre et Jacques Ruffiner, de Fribourg, la solidité des piliers et des arcs soutenant le clocher, afin de voir s'ils étaient aptes à recevoir l'énorme supplément de charge que devait représenter un troisième étage. L'examen ayant été concluant, ces deux maîtres fribourgeois furent chargés de la construction. Les pierres nécessaires furent prises au territoire de Font par Jean Martin et ses associés, puis conduites à Estavayer au moyen des attelages des bourgeois et des paysans qui recevaient 3 sols par charroi. Les matériaux étaient élevés au moyen d'un cabestan et de cordes prêtées par la ville de Morat. Le maître tailleur de pierre qui sculpta les armoiries de la ville que l'on plaça au balcon, du côté de l'est et du côté du sud, recut deux écus d'or d'honoraire; les entrepreneurs recurent 140 écus d'or pour la main-d'œuvre, somme à laquelle la ville ajouta 20 écus d'honoraire et un habit aux couleurs de la ville. La flèche et le toit furent faits par Jean de Naz qui recut 100 écus d'or. Ainsi le clocher était terminé à fin décembre 1525. Ce ne fut toutefois qu'en 1595 que l'on posa la croix de la flèche; elle fut exécutée par Estivent Ecoffey, pour le prix de 155 florins.

Comme cela se pratiquait encore souvent au début du XVIe siècle, l'église d'Estavayer fut dotée d'une grille monumentale séparant le chœur de la nef. Cette grille, qui est encore dans son état primitif, est composée de barreaux de fer forgé, verticaux et horizontaux. Elle s'ouvre en sa partie centrale au moyen d'une porte à deux battants ayant leur partie supérieure en forme d'accolade. Le couronnement de la grille est formé de tiges hérissées d'épines du plus bel effet.

Cette grille fut confectionnée à la suite d'un marché conclu en octobre 1505, entre le conseil d'une part et Pierre Roschel, de Lausanne, d'autre part. Selon ce contrat, la ville devait fournir





Photos O. Perler

Pl. I a. — Vue des fouilles des Gauderons (Sorens); b. — Fragments de tuiles romaines.

(Explication détaillée de la planche, p. 62.)

le fer et payer à maître Roschel 3 florins par quintal pour la maind'œuvre. Une fois terminée, la grille fut posée en 1506. Son poids était de 6567 livres et il fut délivré à Pierre Roschel la somme de 197 florins.

C'est une quinzaine d'années plus tard, en 1522, que commença la construction des stalles, travail remarquable qui fut confié à Jean Mattelin, sculpteur genevois. Mais le conseil l'envoya au préalable voir les stalles de Moudon; à son retour, Mattelin promit que son travail surpasserait celui exécuté à Moudon.

Les bois utilisés furent achetés spécialement à Rueyres et à Vaumarcus, ainsi qu'à Lully et à Font. Divers particuliers firent des dons à cet effet, comme le seigneur de Cugy, les d'Illens de Cugy, etc.; enfin Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne, donna 10 écus d'or, puis encore, en 1526, 96 florins et 3 sols.

Les stalles se composent de deux parties distinctes; tout d'abord, près de l'autel, du côté de l'épître, le siège du prêtre célébrant et de ses diacres, puis les stalles proprement dites, rangées de part et d'autre du chœur.

Les sièges du célébrant et de ses diacres sont faits dans la forme d'un large banc surmonté d'un dossier sculpté en trois panneaux. Celui de gauche, destiné au diacre, a son dorsal orné d'un s. Sébastien et des armoiries de Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne; celui du centre, siège de l'officiant, a son dorsal à l'effigie de s. Claude et aux armoiries de Claude d'Estavayer, évêque de Belley; le siège de droite, celui du sous-diacre, a son dorsal orné de s. Laurent avec, à ses pieds, les armoiries de la ville d'Estavayer.

Les stalles proprement dites représentent, dans leur rangée sud (à droite en regardant l'autel) six apôtres (ss. Pierre, André, Jacques le Majeur, Jean, Philippe et Jude) alternant avec six prophètes (Joël, David, Isaïe, Nahum, Osée et David). La partie nord comporte six prophètes (Joël, Amos, Ezéchiel, Agée, Michée et Daniel) alternant avec cinq apôtres (ss. Barthélemy, Mathieu, Jacques le Mineur, Thomas et Simon). De ce côté, la 3e et la 4e stalle sont séparées par la porte de la sacristie représentant s. Laurent avec son gril; au-dessus de cette porte, se trouve un magnifique écu gothique aux armes de la ville d'Estavayer.

C'est en 1450 que fut consacré, selon Dom Grangier, le maîtreautel de l'église, par François de Fuste, évêque de Grenade, suffragant de Georges de Saluces, évêque de Lausanne. Cet autel, disparu aujourd'hui, était très certainement, comme tous les autels gothiques, une simple table de pierre supportée par quatre ou huit colonnes. Il est vraisemblable que cet autel était surmonté d'un triptyque, comme cela se pratiquait fréquemment à cette époque.

C'est en 1638 que le conseil de la ville se décida de doter l'église d'un maître-autel plus en rapport avec les goûts du jour. Il chargea donc le célèbre sculpteur Jean-François Reyff, de Fribourg, de construire un nouvel autel, véritable architecture composée de panneaux sculptés, de colonnes, de statues et de quatre tableaux représentant, au centre le martyre de s. Laurent, à gauche s. Sébastien, à droite s. Roch et en haut le Père Eternel. Alors que l'exécution des tableaux fut confiée à Pierre Crolot, peintre bourguignon, le gros œuvre de menuiserie a été fait par le charpentier Noublo (Noble?) d'Estavayer.

Ce maître-autel, tel que l'on peut encore le voir — mais repeint en 1844 par le peintre Dietrich, d'Estavayer — a été mis en place en 1640. Crolot reçut pour son travail 700 écus, argent de France, et Jean-François Reyff 600 écus bons, chaque écu valant 25 batz.

Du commencement du XVIe siècle au milieu du XVIIIe aucune modification n'avait été apportée à l'intérieur de l'église, si ce n'est la transformation du maître-autel et de certains autels particuliers, ainsi que la création de quelques nouveaux autels (St-Suaire, St-Scapulaire et peut-être ste Anne et s. Christophe). En 1748 furent entreprises de grandes réparations et transformations. En 1752 de nombreux autels particuliers furent supprimés ou réunis aux quatre que l'on conservait, c'est-à-dire à ceux de la Ste-Vierge, du St-Scapulaire, de s. Georges et de ste Catherine. Le pavage, inégal et défectueux par suite des nombreuses inhumations faites dans le cours des siècles, fut remplacé par le dallage actuel. Quelques dalles armoriées (Griset de Forel, de Vevey, von der Weid et Crosier) furent toutefois conservées, mais déplacées et mises pour la plupart devant la grande grille du chœur. Enfin, les bancs furent refaits à neuf, tels qu'on peut encore les voir; le premier banc, du côté de

l'évangile, porte les armoiries de Joseph-François-Xavier Lanther, avoyer d'Estavayer, ainsi qu'une armoirie non identifiée et la date, 1752 ¹.

* *

C'est au XIVe siècle, comme dans la plupart des églises du pays, qu'en l'église St-Laurent d'Estavayer furent fondées les premières chapelles, ou autels selon le vocable moderne. Ces fondations étaient l'œuvre, tout au moins jusque dans le courant du XVe siècle, de particuliers qui dans l'élan de leur foi profonde n'hésitaient pas à consacrer une partie de leur patrimoine à de telles fondations pieuses.

Ces fondations étaient normalement consacrées par un acte fait par devant notaire, dont un certain nombre — en original ou en copie — sont parvenus jusqu'à nous. Le ou les fondateurs livraient un certain capital et promettaient de doter l'autel de vases sacrés, missels, ornements, etc., nécessaires à l'exercice du culte. Par contre, ils se réservaient, pour eux et leurs héritiers, le droit de collature, le droit de nomination du chapelain devant desservir ledit autel. Ce n'est que plus tard qu'intervinrent les droits de sépulture et de banc.

Le capital de fondation restait pratiquement entre les mains des collateurs, qui en avaient la gérance. Normalement ils l'utilisaient pour acheter des terres de franc-alleu qu'ils accensaient à des particuliers. Ces terres formaient dès lors de véritables fiefs dont les revenus — cens et lods — servaient à verser les honoraires des chapelains, honoraires qui semblent bien avoir été proportionnels aux messes et autres offices auxquels ils étaient tenus. De plus, ces revenus servaient à payer le luminaire ainsi que l'entretien de l'autel et des ornements; tous frais qui, en aucun cas semble-t-il, ne pouvaient incomber au curé. Il s'agissait donc d'une véritable administration de fonds qui incombait aux collateurs. C'est ce qui explique pourquoi certains fonds, bien administrés, devinrent relativement considérables; alors que d'autres, sans doute négligés, se réduisirent à zéro, déjà au XVIIIe siècle, si ce n'est plus tôt. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'évêque supprima, en 1752, les

autels de Toutes-Ames et de St-Blaise dont les rentes avaient disparu.

Au début du XIXe siècle, ensuite du rachat des droits féodaux, les fonds des chapelles diminuèrent dans des proportions telles qu'il ne fut plus possible de nommer et d'entretenir des chapelains. Les fondations d'offices et de messes tombèrent ou furent réunies à la paroisse qui absorba les quelques capitaux restants. Ces derniers, provenant des chapelles de St-Georges, St-André, St-Jean-Baptiste et Ste-Trinité, furent utilisés en 1906 pour l'achat de trois des vitraux de l'église. Seuls les fonds de la chapelle de St-Martin (réunie à celle de St-Georges en 1752) restèrent entre les mains des collateurs, MM. Bullet, qui les gèrent toujours.

Les droits de collature et les droits qui lui étaient attachés sont transmissibles avant tout par héritage. Si les filles n'en sont pas exclues (sauf pour la chapelle de Ste-Catherine dès 1804), il est cependant à remarquer que normalement ce sont les fils qui héritent d'une collature possédée par le père défunt; cependant, la fille en hérite toujours à défaut d'héritier mâle. Cette coutume successorale fait facilement comprendre pourquoi certaines chapelles, si elles restèrent assez longtemps dans la famille des fondateurs (Ste-Catherine et St-Esprit), d'autres en sortirent rapidement; toutes (à l'exception de la chapelle de Toutes-Ames) passèrent entre les mains des familles les plus diverses. Cependant, le droit de collature par hérédité n'a jamais été une obligation; en effet, on trouve à plus d'une reprise, dans tous les cas dès le XVIe siècle, des collateurs qui cédèrent leurs droits à des tierces personnes qui ne descendaient pas d'anciens collateurs. Ainsi, l'on voit, en 1752, Anne-Marie de Diesbach, qui tenait des Pontherose une part de Ste-Catherine, la céder à Antoine Tardy. D'autre part, on constate que, par héritage, une collature pouvait passer à des collatéraux non parents des anciens collateurs; ainsi, une part de St-Georges, possédée au XVIIIe siècle, par Hubert de Boccard, par héritage de sa mère Elisabeth de Vevey, passa à sa mort (1795) à son cousin Antoine de Boccard qui la céda en 1802 à Louis de Vevey de Bussy, déjà collateur en partie par héritage de son père Georges-Antoine de Vevey, seigneur de Bussy. Il est à remarquer que ces cessions, dont un certain nombre d'actes sont parvenus jusqu'à nous, ne

mentionnent qu'exceptionnellement un prix payé. Il semble donc bien qu'elles étaient faites généralement à titre gratuit. Un des rares cas de cession à titre onéreux que nous connaissions date de 1778, année où Hyacinthe de Vevey céda à son frère Henry de Vevey sa part à la collature de St-Georges, soit ½,6, pour le prix de 3 louis d'or neuf; en 1672 déjà, Jean-Baptiste Grangier, tant en son nom qu'en celui de sa femme Bernardine Demierre, avait cédé, pour 106 écus petits, à François-Joseph de Pontherose leur part à la collature de la chapelle de St-André.

Les autels étaient desservis par des chapelains qui, avec le curé et le vicaire, formaient le clergé de la ville d'Estavayer. Ce n'est qu'au début du XVIIIe siècle que ces membres du clergé prirent le titre de chanoine. Les chapelains qui pouvaient (sauf pour la chapelle du St-Esprit) desservir plusieurs chapelles en même temps, portaient toujours, dans les actes, et cela dès le XIVe siècle, le titre de «chapelain d'Estavayer»; ce n'est que tout à fait exceptionnellement, lorsqu'ils agissaient en tant que chapelains d'une certaine chapelle, qu'ils étaient donnés comme tels. C'est la raison pour laquelle il est impossible d'établir les listes complètes des chapelains des divers autels. Quelques actes de nomination existent encore; mais c'est une exception.

Les chapelains étaient nommés par les collateurs, mais devaient recevoir l'institution canonique de l'évêque de Lausanne. Ils avaient à dire les messes et à réciter les offices fondés tant par les fondateurs que par les anciens collateurs. Les revenus du fief servaient à payer leurs honoraires. Il est à remarquer, comme Dom Jacques-Philippe Grangier, chapelain de Ste-Catherine et de St-Martin l'a noté, que les chapelains n'avaient pas charge d'âmes; il n'est cependant pas douteux qu'ils aient pu aider, et souvent dans une large mesure, au ministère pastoral de la paroisse.

Comme les charges assumées par les chapelains n'étaient que minimes, il ne semble pas que la résidence à Estavayer fut obligatoire; on trouve en effet plusieurs chapelains qui, en même temps, étaient curés d'une paroisse. Il se pourrait cependant que ce ne fut que par exception. On doit cependant remarquer que les chapelains de St-Jean-Baptiste et du St-Esprit n'avaient pas le droit, selon les actes de fondation, d'accepter d'autre bénéfice.

D'après les documents que nous avons eu l'occasion de consulter, nous avons trouvé l'existence, dans le cours des siècles, de 24 chapelles (autels), soit 13 remontant au XIVe siècle (dédiés aux ss. André, Georges, Antoine, Catherine, Jacques ap., Jean-Baptiste, Jean évang., Martin, Michel, Nicolas, Pierre, ViergeMarie et St-Esprit), 4 remontant au XVe siècle (s. Blaise, s. Jacques, Toutes-Ames et Ste-Trinité), 3 au XVIe siècle (ss. Etienne, Sébastien, St-Suaire), 1 au XVIIe siècle (St-Scapulaire qui prit la place de l'autel de St-Nicolas), 1 au XIXe siècle (Sacré-Cœur qui prit la place de l'autel de la Vierge Marie), et enfin 2 autels pour lesquels aucun document n'a été retrouvé (s. Christophe, ste Anne).

Il nous a été possible de déterminer, soit par des plans de l'église de 1595, 1612 et 1620, soit par des textes, les emplacements de tous ces autels, sauf un de St-Jacques, fondé au XVe siècle, mais qui pourrait être simplement une nouvelle dotation de l'ancien autel de St-Jacques; l'autel de St-Jean l'évangéliste, fondé au XIVe siècle, est connu par un texte, mais n'a probablement jamais été érigé; enfin, l'autel de la Ste-Trinité, fondé au début du XVe siècle, ne figure sur aucun plan; peut-être fut-il très tôt annexé à un autre autel (St-André?).

Tous ces autels étaient érigés tant contre les piliers que contre les murs, et plus tard contre la grille du chœur. Lors des grandes transformations faites à la construction de l'église dans la première moitié du XVe siècle, le conseil décida, le lundi avant la Purification 1439 (1440 n. s.) que tous les collateurs des chapelles devaient faire un don, soit 60 livres pour les chapelles latérales et 40 livres pour celles qui étaient érigées contre les piliers.

L'autel du St-Suaire fut supprimé en 1611; celui de St-Antoine qui existait encore en 1620, et celui de St-Sébastien en 1654, ne semblent plus avoir existé en 1752. En cette dernière année, lors des grandes réparations effectuées dans l'église, Mgr de Boccard, évêque de Lausanne, ordonna la suppression de la chapelle de Toutes-Ames et de celle de St-Blaise; de plus, il réunit à la chapelle de Ste-Catherine celles de la Trinité et de St-André; à la chapelle de St-Georges celles de St-Jacques et de St-Martin; à la chapelle du Scapulaire (anc. St-Nicolas) celles de St-Pierre, de St-Jean-

Baptiste, de St-Michel et du St-Esprit. C'est depuis lors qu'il ne reste plus que quatre autels dans l'église: Sacré-Cœur (anc. Vierge Marie), Scapulaire (anc. St-Nicolas), Ste-Catherine et St-Georges.

* * *

AUTELS DE L'ANCIEN TRANSEPT

L'ancien transept, celui de l'église du XIVe siècle, forme actuellement la première travée de la nef centrale et des deux nefs latérales.

CHAPELLE DE LA VIERGE MARIE

Henri, coseigneur d'Estavayer, et sa femme Agnelette Sénéchal de Lausanne, ainsi que Richard et Aymon d'Estavayer, frères d'Henri, par acte du 3 mars 1324 (1325 n. s.), dotèrent l'autel de la Vierge Marie; ils lui donnèrent divers biens, cens en vin, seigle et froment. Le curé d'Estavayer, Jacques d'Yverdon, devait en jouir sa vie durant, mais serait tenu d'avoir un chapelain qui chaque jour, au lever du soleil, devait y célébrer la messe pour les fondateurs ².

Dans ses Annales, Dom Grangier dit que cet autel existait alors déjà, mais non doté et non desservi par un chapelain 3.

En 1453, lors de la visite de l'église par les délégués de Mgr de Saluces, les revenus de la chapelle s'élevaient à 10 lb. laus. pour la célébration d'une messe quotidienne 4.

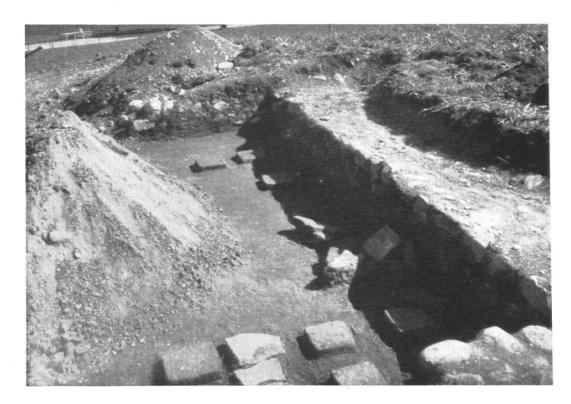
Alors qu'Henri et Richard d'Estavayer ne laissèrent pas de descendance, leur frère Aymon (II) fut la souche de la branche aînée de la famille qui se divisa à son tour en de nombreux rameaux qui tous, semble-t-il, conservèrent une part de collature. En 1415, on voit agir comme collateurs Jehan (IV) et son cousin germain Aymon (III) 5, tous deux petits-fils d'Aymon (II), l'un des fondateurs. En 1422, c'est Isabelle de Colombier, veuve de Jehan (IV), et le même Aymon (III) 6. En 1453, ce dernier et Loys d'Estavayer 7, fils de Jehan (IV). La descendance d'Aymon (III) s'éteignit à la

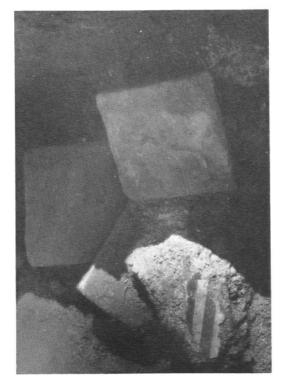
troisième génération, en 1534, et la part de collature qu'elle détenait (la moitié?) semble bien être revenue à Jehan (IX), arrièrepetit-fils de Loys 8. Les trois fils de Jehan (IX) se partagèrent très certainement la collature: François (III) dont la descendance s'éteignit en la personne de son petit-fils Laurent (I), dernier coseigneur d'Estavayer; Jean-Baptiste, établi à Moudon, dont la descendance passa au protestantisme, mais qui céda, le 17 décembre 1593, à sa belle-sœur Charlotte Martin dite du Fresnois, veuve de François (III) d'Estavayer, tous ses droits à la chapelle, mais à la condition qu'elle en supporte les charges 9; Philippe (II), auteur des branches des seigneurs de Molondin, de Montet et de Lully. La part de la branche de Lully parvint finalement à Marie-Elisabeth d'Estavayer, morte dernière de sa branche en 1762, épouse de Béat-Nicolas de Praroman, de Fribourg. C'est ce dernier qui, en 1752, collateur du chef de sa femme, s'opposa à ce que l'on réunisse d'autres chapelles à la sienne 10. Béat-Nicolas de Praroman, seigneur de Montet, agit encore comme collateur de la chapelle de la Vierge Marie en 1755 11.

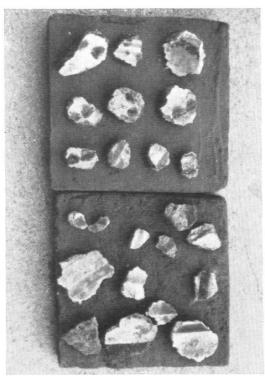
Dès lors, plus aucun collateur ne se manifeste, à notre connaissance, bien que M. et M^{me} de Praroman-d'Estavayer aient eu une nombreuse descendance. D'autre part, il n'est pas douteux que la branche d'Estavayer-Molondin, établie à Soleure et éteinte dans la descendance masculine en 1787, ait conservé jusqu'à son extinction une part de collature; en effet, la petite porte de l'église se trouvant près de cet autel s'appelait jadis la « porte de Molondin ». Toujours est-il que plus aucun collateur ne faisant usage de ses droits, la famille de Courten, qui avait entre deux acquis le château et le domaine de Lully, se considéra de ce fait comme successeur des Estavayer et des Praroman dans la collature de cet autel qu'elle plaça, en 1882, sous le vocable du Sacré-Cœur.

L'autel de la Vierge Marie se trouvait adossé au mur, à gauche de la grille du chœur, donc en haut de l'actuelle nef latérale nord, où, d'ailleurs il se trouve encore sous le vocable du Sacré-Cœur. La clef de voûte se trouvant en face de l'autel porte encore les armoiries des Estavayer.

Fondé sous le vocable de la Vierge Marie, on le trouve plus tard souvent appelé l'autel de l'Assomption. En 1545, il est fait mention







Photos O. Perler

Pl. II a. — L'hypocauste de la villa romaine des Gauderons (Sorens); b. — Détail de la photo précédente; c. — Divers fragments de fresques. (Explication détaillée de la planche, p. 62.)

de l'autel de Notre-Dame de Pitié, qui semble bien être l'autel de la Vierge Marie ¹².

Le tableau principal de l'autel, signé « F. Menteler d. Zug P: a Berné 1827 », représentait l'Assomption. Enlevé en 1882, il fut retrouvé, il y a quelques années, au château de Lully par M. le doyen Brodard. Il se trouve actuellement à la cure d'Estavayer.

Chapelains

av. 1415	D. Girard Ancelin ¹³ .
1415-22	D. Henri Tronza, nommé 13 avril 1415 ¹⁴ .
1422-27	D. Rodolphe de Foucigny, nommé 11 août 1422 15.
1453	D. Girard Nicod, institué canoniquement 16.
1511	D. Jacques d'Estavayer, curé de Moudon 17.
1539	D. Pierre Quinerit ¹⁸ .
1545	D. Nicod Pillonel, vicaire de Font 19.
av. 1616	D. Louis Ansermet (du clergé 1593-1616) † 1616 20.
1755	D. Nicolas Demierre, † 1755 ²¹ .
1755	D. François-Henri Demierre, confirmé par Mgr Hu-
Y	bert de Boccard, le 20 mars 1755 ²² .

AUTEL DU SACRE-CŒUR

Cet autel remplaça, en 1882, l'autel de l'Assomption de la Vierge Marie (voir ci-dessus). C'est en cette année que fut placé sur cet autel une toile représentant le Sacré-Cœur et signée par Heinrich Kaiser, de Stans.

Au fronton de cet autel, a été placé, à la même époque une Assomption de la Vierge, due au peintre Neumann-Wyss, établi à Estavayer.

Au-dessus du tableau principal, se trouve, depuis la même époque, un petit panneau ovale décoré des armoiries des comtes de Courten, de Lully, qui se considéraient comme collateurs du fait de leur propriété de Lully (voir chapelle de la ViergeMarie).

CHAPELLE DE ST-NICOLAS

Dans son testament daté du 20 mai 1349 23, D. Jacques d'Y-verdon, ancien curé d'Estavayer, dit que cette chapelle fut fondée

par Conon d'Estavayer; probablement s'agit-il de Conon (IV), mort sans descendance connue en 1330 ²⁴. Le rapport des délégués de Mgr de Saluces, de 1453, dit simplement que la chapelle de St-Nicolas fut fondée par les seigneurs d'Estavayer et dotée de cens pour la célébration de deux messes par semaine; ce rapport dit en outre que cette chapelle est annexée à l'église de St-Laurent et que le curé fait « le nécessaire » ²⁵.

Un seul document, à notre connaissance, nous fait savoir de quel s. Nicolas il s'agit. En effet, Marguerite veuve de N N. Nycollier, de Forel, par son testament du 10 mars 1446 (1447 n. s.) fit un legs à l'autel de St-Nicolas-le-Confesseur ²⁶.

Le samedi avant la St-Michel-Archange 1331, Perrod, fils de feu Nicolas dit Armant, bourgeois d'Estavayer, pour le repos de son âme, de celle de sa femme Alexie et de ses parents Nicolas et Gérenne, ordonna l'édification d'une lampe devant l'autel de St-Nicolas ²⁷. Dès lors, divers particuliers firent, au XIVe siècle, des dons pour le luminaire de St-Nicolas ²⁸.

En 1551, le curé d'Estavayer fit faire la rénovation du fief de St-Nicolas ²⁹. Mais il est à remarquer que les reconnaissants confessent tenir leurs biens des hoirs de feu Jehan d'Estavayer ³⁰. En conséquence, si le curé «faisait le nécessaire», les Estavayer étaient toujours considérés comme les collateurs réels. Ce Jehan d'Estavayer ne pouvait être que Jehan (IX), coseigneur d'Estavayer, connu documentairment de 1518 à 1547, chef de la branche aînée et descendant à la sixième génération d'Aymon (II), coseigneur d'Estavayer, cousin germain de Conon (IV), le fondateur.

En 1655, l'autel de St-Nicolas fut supprimé et remplacé par celui du St-Scapulaire (voir ci-dessous). Il se trouvait adossé à la muraille, à droite de la grande grille du chœur, faisant pendant à l'autel de la Vierge Marie, là où se trouve encore l'autel du Scapulaire.

AUTEL DU ST-SCAPULAIRE

L'autel du Mont-Carmel, ou du St-Scapulaire, fut érigé le 5 janvier 1655 sur l'emplacement de l'autel de St-Nicolas, par les soins de D. Jean Ecoffey, membre du clergé, et avec le concours de plusieurs âmes pieuses ³¹.

Selon ordre de Mgr de Boccard, on lui annexa, en 1752, les chapelles de St-Pierre, de St-Jean-Baptiste, du St-Esprit et de St-Michel ³².

L'autel actuel date de 1763; le tableau principal représente s. Simon Stock recevant des mains de la Vierge l'habit qui devait devenir le signe distinctif de son ordre; il est accompagné de trois autres tableaux: à gauche s. Pierre, à droite s. Michel et en haut s. Jean-Baptiste, patrons de trois des autels qui lui avaient été annexés quelques années auparavant.

Cet autel actuel a été commandé par le corps du Conseil du Scapulaire conjointement avec les collateurs des chapelles annexées audit autel. Il a coûté 300 écus petits. Il a été exécuté par le menuisier Hirzly, allemand habitant à Fribourg. Le sculpteur s'appelait François Riol et les tableaux furent exécutés par le peintre Joseph Sutter, de Fribourg ³³.

CHAPELLE DE ST-ANTOINE

Cette chapelle existait déjà en 1341; elle apparaît en effet le 4 juillet de cette année-là dans une vente faite par Johannod Morel ³⁴.

Dans son testament daté du 4 septembre 1348, noble Catherine de Hattenberg, veuve de Johannod Jaquinod, bourgeois d'Estavayer, lui fait un legs en mentionnant qu'elle fut fondée par son dit mari ³⁵. Comme Johannod Jaquinod est connu documentairement de 1306 à 1345 ³⁶, on peut affirmer que l'autel de St-Antoine fut fondé entre 1306 et 1341. Selon la relation de la visite de l'église de St-Laurent par les délégués de Mgr de Saluces, en 1453, il avait été doté d'un revenu de 60 sols ³⁷.

Il est à remarquer que le P. Apollinaire Dellion dit que l'autel de St-Antoine fut fondé peu avant 1430 par Jacques Tissot, chanoine de Lausanne et curé de Cudrefin 38. Le P. Apollinaire fait erreur; il a évidemment confondu cet autel de St-Antoine avec celui des ss. Jacques et Antoine de l'église de Ressudens, dont la fondation par le chanoine Tissot est rappelée dans un acte du 14 mai 1430 39.

Selon les anciens plans de l'église, l'autel de St-Antoine était

adossé au mur extérieur, côté Place de l'Eglise, au-dessous de la fenêtre se trouvant à gauche de la petite porte. Il se trouvait donc à proximité immédiate, et à angle droit de l'autel de St-Nicolas (actuel autel du St-Scapulaire).

Aucun document ne permet de dater exactement sa disparition; il existait encore en 1620, mais n'existait certainement plus en 1752. Peut-être a-t-il été supprimé lors de l'érection de l'autel du St-Scapulaire, en 1655?

Le P. Apollinaire dit que les autels et bénéfices de St-Antoine, St-Christophe et Ste-Anne étaient unis à l'autel de St-Jacques, et ne formaient qu'un seul bénéfice ⁴³. C'est ce qui expliquerait sa disparition.

Noble Pierre d'Illens, de Cugy, donna au Conseil, en 1443, en déduction de ce qu'il avait promis, soit de ce qu'il avait été taxé pour l'emplacement de son autel, la somme de 20 livres; l'année suivante il fit un nouveau versement de 10 livres 40. En 1453, Pierre d'Illens en était encore collateur 41. Près d'un siècle plus tard, en 1538, la collature avait passé, on ne sait comment, à noble Christophe de Pontherose, d'Estavayer 42.

Chapelains

1453	D. Jacques Joyet, d'Estavayer 44.
1538	D. Aubert Loys, de Lausanne, qui résigne en faveur
	de son frère ⁴⁵ .
1538	D. Pierre Loys, qui succède à son frère 46.

CHAPELLE DE TOUTES-AMES

Cette chapelle n'existait pas encore lors de la visite de l'église par les délégués de Mgr de Saluces. Mais les Archives de la ville d'Estavayer contiennent de très nombreux dons et fondations en faveur de cette chapelle, dont le plus ancien est un legs de Brusète, fille de feu Jehan Vionet, de Giez, et femme de Vuillielme Gadie, d'Estavayer, daté du 14 mars 1456 (1457 n. s.) ⁴⁷. Dans ses Annales, Dom Grangier dit que cet autel fut fondé par le Conseil de la ville en 1461 (!), mais que l'acte d'érection ne fut rédigé qu'en 1466 par Jacques Borgognon, secrétaire du Conseil ⁴⁸.

Comme fondateur, le Conseil était le collateur de cette chapelle, mais c'était le gouverneur qui en avait les attributions.

Le nom de cet autel ne semble jamais avoir été fixé; on le rencontre en effet dans les actes sous les noms suivants: chapelle ou autel de Toutes-Ames, des Ames, des Ames du Purgatoire, de Toutes-Ames du Purgatoire, des Ames de tous les fidèles défunts, des Ames du Purgatoire et de la Ste-Croix, des Ames ou de la Ste-Croix ⁴⁹.

En 1650, selon le serment que devait prêter le marguillier, il était tenu de dire, au nom des bourgeois, un « de profundis » tous les jours de l'année devant cet autel ⁵⁰.

L'autel de Toutes-Ames se trouvait adossé à la grande grille du chœur, à gauche de la porte. En 1752, comme il ne possédait plus de rentes, Mgr Hubert de Boccard en autorisa la suppression ⁵¹. Jusqu'en 1955, un petit tableau à l'huile, représentant un personnage sur son lit de mort, était suspendu à la grille du chœur, à gauche de la porte, et perpétuait le souvenir de cet autel.

En plus du chapelain, appelé souvent recteur ou altarien, l'autel de Toutes-Ames avait, tout au moins à l'origine, un récollecteur des aumônes, soit D. Nicod Ramalet en 1457 52 et Vuillielme Romeir en 1458 et 1459 53.

Chapelains

1457-58	D. Jehan Lancy, curé d'Estavayer 54.
1461	D. Claude d'Estavayer, nommé par le Conseil le
	16 janvier 1461 (1462 n. s.) ⁵⁵ .
1477-1506	D. François Olivet ⁵⁶ .
1511	D. Jehan Glanaz, clerc ⁵⁷ .
1511	D. François Olivet ⁵⁸ .
1517-34	D. Jehan Glanaz, † 1534 59.
1536	D. Humbert Ramalet 60.
15	D. Laurent Roguet (du clergé de 1557 à 1574) 61.
1559	D. Louis Musard 62.
1566-67	D. Jehan Viollare 63.
1568-75	D. Jacques Boschier, curé d'Estavayer, † 1578 64.
1585	D. François Planchamp, curé d'Estavayer, † 1597 65.

CHAPELLE DU ST-SUAIRE

Dom Louis Démoret alias Borbaz, chapelain d'Estavayer, demanda au Conseil l'autorisation d'ériger une nouvelle chapelle dans l'église St-Laurent, en l'honneur du St-Suaire; cette autorisation lui fut accordée, le vendredi avant la Purification 1522 (1523 n. s.), à la condition toutefois qu'il fit un don de 12 écus en faveur de la fabrique de l'église 66. Le fondateur livra un capital de 600 florins, tout en imposant au bénéficier et au clergé les obligations suivantes: la veille de la fête du St-Suaire, on chantera un magnificat après les vêpres, et après les complies le clergé chantera les matines et les laudes de l'office pour les défunts; le jour de la fête, on chantera deux grands-messes avec diacre, etc., la seconde devant être un office de requiem; de plus, le bénéficier célébrera à cet autel trois messes hebdomadaires. Le curé approuva cette fondation, tout en se réservant les offrandes en pains, vin et chapons et la moitié de celles en argent le jour de la fête patronale 67. Dom Louis Démoret assigna comme rentes à cette chapelle 6 coupes de beau froment, 6 coupes de bon seigle, mesure d'Estavayer, avec 5 fl. petits de Savoie et 6 sols bons lausannois de cens annuel que ledit fondateur avait achetés d'Antoine Bise, notaire de Treytorens, le 6 février 1522 (1523 n. s.), sous réserve de rachat, ce que fit Laurent Ansermet, au nom du notaire Bise, en date du 22 octobre 1544 68.

Dom Louis Démoret s'était réservé le droit de collature; il la conserva jusqu'à sa mort survenue en 1545. Elle passa alors à son héritier, noble Godefroy Griset ⁶⁹.

L'autel du St-Suaire était adossé à la grande grille du chœur, à droite de la porte ⁷⁰. En 1611, le Conseil autorisa le doyen Badoud à l'enlever, pour faire de la place devant la grille ⁷¹. Il est à remarquer que cet autel ne figure pas sur le plan de l'église de 1595!

CHAPELLE DE ST-BLAISE

Cette chapelle fut fondée par D. Antoine Antonie, membre du clergé d'Estavayer; il la pourvut de calice, livres, chasubles et ornements nécessaires. Par acte du 29 novembre 1466, du consentement de son frère Jacques Antonie, bourgeois d'Estavayer, il assigna, pour la fondation de cette chapelle, un fief estimé 400 livres. Le clergé devait y célébrer quotidiennement une messe et y chanter une grand-messe le jour de la St-Blaise, avec chant des matines, laudes, etc. et le même jour une autre messe de requiem, avec l'office des défunts. Chaque membre du clergé devait recevoir six deniers pour prêter assistance à toutes ces fonctions. Cette fondation fut approuvée par le curé d'Estavayer, D. Antoine de Jougne, à condition que les jours de fête et les dimanches la messe célébrée à cet autel ne commencerait qu'après l'évangile de la messe paroissiale 72.

Par acte du 1^{er} février 1511 (1512 n. s.), Dom Claude Voulan, chapelain d'Estavayer, donna à D. Louis Bullet, procureur du clergé, 100 florins d'or pour le bénéfice de St-Blaise, afin d'acheter 60 sols de cens pour la célébration d'une grand-messe, chaque Jeudi-Saint, suivie du lavement des pieds de douze pauvres qui devaient recevoir chacun trois deniers. Après cette cérémonie, le clergé devait prendre un repas aux frais de la fondation ⁷³.

Ce dernier acte dit que la chapelle de St-Blaise fut fondée par les chapelains d'Estavayer; en conséquence, la fondation de 1466 de Dom Antonie ne semble être qu'une dotation individuelle. Le clergé était donc le véritable collateur de cet autel et il ne semble pas qu'il y ait eu de chapelain titulaire, tout au moins d'une manière régulière.

En 1752, cette chapelle n'ayant plus de rentes, Mgr de Boccard en autorisa la suppression ⁷⁴.

L'autel de St-Blaise se trouvait adossé à la grille du chœur, tout à fait à droite, si ce n'est même à droite de la grille; car, entre la porte de la grille et l'autel de St-Blaise se trouvait encore l'autel du St-Suaire.

Chapelains

1470

D. Jean Antonie.

16e s.

D. Jean Chaney 75.

AUTELS DE LA NEF CENTRALE

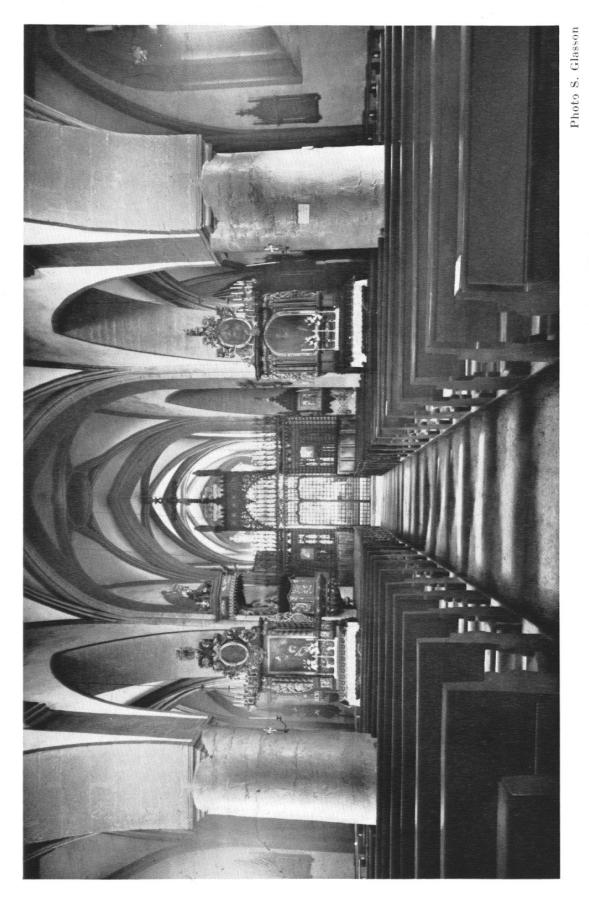
La nef centrale contenait quatre autels, adossés aux piliers, dont deux subsistent encore, soit les autels de St-Georges et de Ste-Catherine.

AUTEL DE ST-GEORGES

Perod Vuilliemin, bourgeois d'Estavayer, fils de feu Vuilliemin Theobaldi, fonda et dota, en l'église d'Estavayer, un autel en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de s. Georges martyr, par acte du 2 avril 1396 76. Il le dota d'une rente de dix livres assignées sur divers biens, pour la célébration de sept messes hebdomadaires, pour le repos de son âme, de celles de ses parents et prédécesseurs, et de celle de feu Johannod Vuilliemin, son frère. Il se réserva, pour lui et ses successeurs, le droit de collation et de présentation du chapelain auprès de l'évêque. Cette fondation fut faite avec le consentement d'Etienne Benonget, de Molondin, curé d'Estavayer.

En 1453, lors de la visite de l'église par les délégués de Mgr de Saluces, les cens annuels n'étaient plus que de six livres lausannoises ⁷⁷.

Le 30 janvier 1418 (1419 n. s.) Jehan Vuilliemin, fils de feu Henri et petit-fils de Perrod, le fondateur de St-Georges, fit son testament en faveur de Pierre de Faucigny et de sa cousine Nicolette fille d'Humbert Milliet, d'Yverdon; de plus, il fit un legs de quinze sols à la chapelle de St-Georges 78. Cette Nicolette épousa, en premières noces, Rolet Musard, d'Estavayer, mort avant 1424, dont elle eut un fils nommé Aymon (1432-63) qui en secondes noces épousa Isabelle de Faucigny, fille de Pierre qui lui-même avait épousé, sans doute en secondes noces, la susdite Nicolette Milliet, veuve de Rolet Musard 79. Or, en 1453, Aymon Musard est collateur de St-Georges, avec Pierre des Graz, d'Estavayer 80. Il est évident qu'Aymon Musard tenait sa collature de sa mère Nicolette Milliet, ou de sa femme Isabelle de Faucigny. Par contre, nous ne savons pas pour quelle raison Pierre des Graz était aussi



Pl. III. — L'église St-Laurent d'Estavayer. Vue générale de l'intérieur.

collateur; il est vrai que nous ne connaissons pas le nom de sa mère; ses trois femmes, issues des familles Griset, Chausse et de Berno ne semblent pas avoir pu lui apporter des droits sur St-Georges ⁸¹.

Deux reconnaissances du 16 janvier 1562 82 nous font connaître que cette collature resta dans la famille Musard, jusqu'à noble Michel Musard, seigneur de Vuissens (1488-1541), fils de Pierre (1451-1506) qui était fils d'Aymon mentionné ci-dessus. Selon ces reconnaissances, la part de Michel Musard avait passé à son neveu Antoine Chausse, mort peu après 1550, et de lui en partie à ses trois fils Conrad, Jehan et François. Antoine Chausse avait déjà cédé, de son vivant, une partie de sa collature à Vuillielme de Viveys, d'Estavayer, petit-fils par sa mère Isabelle Voucheret, d'une sœur de Michel Musard. Lors des reconnaissances de 1562, Vuillielme de Viveys avait déjà cédé sa part à ses fils qui apparaissent alors comme collateurs, soit Jehan, Michel, André, Antoine, François et les enfants de feu Claude de Viveys. Michel de Viveys agissait aussi comme mari de noble Guillauma de Pontherose; cette dernière avait sans doute hérité une part de la collature de son père Christophe qui était le petit-fils de noble Humbert des Graz dit de Pontherose, bailli de Vaud, lui-même fils de Pierre des Graz, le collateur de 1453. Mais dans ces reconnaissances de 1562, apparaît encore comme collateur Claude Ansermet, d'Estavayer, titre ayant de Théophile du Molin, d'Estavayer. Nous ne savons pas comment cette part de collature arriva aux du Molin puis passa aux Ansermet.

Ainsi, St-Georges était en 1562 divisé en une infinité de parts qui ne tardèrent pas à se regrouper. En effet, un acte du 23 janvier 1580 83 nous apprend que la moitié de la collature était entre les mains des nobles Jehan et François Chausse (déjà collateurs en 1562) et l'autre moitié entre celles de noble Michel de Viveys (aussi collateur en 1562) qui avait acquis les parts de ses frères et de feu Claude Ansermet.

En 1595 et 1596, Michel de Viveys étant mort, c'est son fils Claude qui agit au nom de tous les autres collateurs ⁸⁴, mais on ne sait si les Chausse en font encore partie.

En 1613, il semble bien qu'il n'y ait plus que deux collateurs,

neveux de Michel de Viveys, soit Jean fils de Thomas de Vivey et Tobie fils d'Antoine de Vivey. C'est en cette année-là qu'ils firent placer, sur l'autel de St-Georges, un triptyque ⁸⁵ dont l'un des volets porte les armoiries de ces deux collateurs avec leurs initiales.

Comme collateur, Jean de Vivey lauda plusieurs acquisitions de terres dépendant du fief de St-Georges 86. A sa mort, survenue avant le 16 février 1650, sa part de collature passa à ses deux filles, Elisabeth femme de Jean-Rodolphe von der Weid, de Fribourg, et Marie, épouse de François Tardy, d'Estavayer. Marie et les enfants de sa sœur von der Weid agissent comme collateurs en 1666 et 1667 87. Mais Marie put bientôt acquérir la part dévolue aux von der Weid et eut ainsi, à elle seule, la moitié de St-Georges. De son mariage avec François Tardy, Marie de Vevey eut deux filles mariées qui apportèrent chacune un quart de la collature à leur mari, soit Elisabeth qui épousa en 1680 Antoine-Joseph de Vevey (petit-fils de Tobie mentionné ci-dessus), et Marguerite qui épousa en 1670 Jean-Baptiste Roy d'Estavayer. C'est ainsi que les Rey (Roy) possédèrent un quart de la collature de St-Georges, jusqu'à leur extinction dans leur descendance légitime en 1884 par la mort de Théodore Rey. On trouve ainsi, comme collateurs, de cette famille: en 1736 François, fils de Jean-Baptiste 88, en 1749 Joseph au nom de son frère (Gombert) fils de François 89, en 1794 François-Joseph et François-Pierre fils de Gombert 90, en 1834 Henri fils de François, Jérôme et Alexis (père de Théodore), tous deux fils de François-Pierre 91.

La part de collature possédée en 1613 par Tobie de Vivey, soit la moitié, passa à son fils cadet François-Pierre qui agit comme tel en 1693 et 1694 92. Dans son testament daté du 24 décembre 1700 93, il légua sa collature de la chapelle St-Georges et St-Etienne par moitié à ses deux fils Antoine-Joseph et François-Hyacinthe, laissant à ce dernier « le droit de prendre le surplus de la moitié appartenant au testateur, pour l'égaliser avec son frère pour ce qui est du côté de sa femme » (née Elisabeth Tardy, voir ci-dessus). Comme cette dernière apporta à son mari un quart de la collature, à la mort de François-Pierre (1706) son fils cadet, François-Hyacinthe s'adjugea 3/8 et les enfants de son frère aîné Antoine-Joseph,

pour lors décédé, en hérita 1/8, ce qui, avec le 1/4 de leur mère faisait aussi 3/8. Les deux fils d'Antoine-Joseph se partagèrent cette part et disposèrent chacun de 3/16; la part de l'aîné, Emmanuel-Joseph, fut apportée par sa fille Elisabeth de Vevey à son mari François-Nicolas de Boccard; elle passa ensuite à leur fils Hubert de Boccard, à la mort duquel (1795) elle passa par héritage à son cousin germain Antoine de Boccard, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de Salis au service de France. Ce dernier céda alors, en 1802, sa part de collature à Louis de Vevey de Bussy (voir ci-dessous) 94. Le fils cadet d'Antoine-Joseph, Philippe de Vevey, eut aussi une part de 3/16; ses trois fils, Henri, Antoine et Hyacinthe, se partagèrent à leur tour leur part de collature, mais Hyacinthe vendit son seizième à son frère Henri qui agissait au nom de son fils François-Hyacinthe, et ceci pour le prix de trois Louis d'or neuf, le 30 avril 1778 95. Ces 3/16 de Philippe de Vevey se perpétuèrent dans cette branche de la famille; en 1834 96 ils étaient entre les mains de Béat de Vevey 97.

François-Hyacinthe de Vevey (fils de François-Pierre) légua, par son testament du 20 décembre 1743, les ³/₈ qu'il avait hérités de son père, à son fils unique Georges-Antoine de Vevey ⁹⁸. Cette part passa en 1788 à son fils Louis-Béat de Vevey, seigneur de Bussy, qui put encore acquérir, le 11 mars 1802, la part du capitaine Antoine de Boccard ⁹⁹. Dès lors, il eut entre les mains les ⁹/₁₆ de la collature. A son décès survenu en 1803, ses droits passèrent à son fils unique Philippe de Vevey de Bussy; en 1834, c'est sa veuve, Madame de Bussy, née de Landerset, qui agissait comme collatrice ¹⁰⁰. Leur fille unique, Marie de Vevey de Bussy (1831-1864) apporta cette part de collature à son mari, Rodolphe de Weck, de Fribourg.

L'autel de St-Georges est adossé au premier pilier de gauche (pilier de la chaire) où il semble bien avoir toujours été depuis les transformations de l'église du XVe siècle, bien que pour cet emplacement les plans de 1595, 1612 et 1620 indiquent l'autel de St-Etienne (voir cette chapelle). En 1613, les collateurs, Jehan et Tobie de Vivey firent placer sur cet autel un triptyque qui fut enlevé une cinquantaine d'années plus tard, pour faire place à l'autel actuel. Ce triptyque était, à la fin du siècle passé, entre

les mains de la famille Rey qui le vendit en 1897 à l'antiquaire Uldry. Seuls les deux volets semblent avoir été conservés; ils se trouvent actuellement à Zurich, au Musée national. Le volet droit représente s. Paul avec, à ses pieds, les armoiries de la famille de Vevey accompagnées des initiales I.T.D.V. (Jean et Tobie de Vivey); il est signé V.P., peintre non identifié. Le volet de gauche représente s. Pierre ayant à ses pieds les armoiries de D. Pierre Burnet, chapelain, et l'année 1613. Les volets étant ouverts représentent, à gauche ste Catherine et à droite ste Marguerite, patronnes des femmes des deux collateurs, soit Catherine Reyff épouse de Jean de Vivey et Marguerite de Montenach épouse de Tobie. La partie centrale, qui représentait sans doute s. Georges, a disparu.

L'autel actuel a été érigé vers 1650-1670. Il y a tout lieu de croire qu'il est l'œuvre du célèbre sculpteur fribourgeois Jean-François Reyff, époux d'Anne-Marie de Vevey et beau-frère de François-Pierre de Vevey qui possédait alors la moitié de la collature. Le tableau principal primitif a disparu; les collateurs le remplacèrent en 1825 par un nouveau tableau, peint sur cuivre, dont la façon coûta 100 livres; la plaque de cuivre avait à elle seule déjà coûté L. 51,20 101. Ce nouveau tableau ne semble pas avoir donné toute satisfaction, car il fut remplacé, en 1843 déjà, par celui qui s'y trouve actuellement, peint par Heinrich Kaiser, de Stans, et représentant s. Georges terrassant le dragon. Au-dessus se trouve une toile ovale représentant la lapidation de s. Etienne, second patron de la chapelle. De chaque côté de s. Georges se trouve un petit médaillon ovale: celui de gauche représente s. Jean Népomucène et celui de droite ste Elisabeth; nous ne connaissons pas la raison de la présence de ces deux saints.

Au-dessus du tableau de s. Georges se trouvait un panneau sculpté, jadis entièrement doré, donnant les armoiries, parti de Fégely et de Vevey. Ce sont les armoiries d'Elisabeth de Vevey, 1650-1725, qui avait épousé en 1671 noble Antoine Fégely, seigneur de la Cour de Domdidier; elle était la fille de François-Pierre de Vevey, propriétaire de la moitié de la collature. Nous ne nous expliquons pas la présence de ces armoiries sur l'autel de s. Georges, car Madame de Fégely n'eut jamais de part à la collature. Ces armoiries furent brisées et enlevées de l'autel, en 1958,

Enfin, au-dessus du fronton de l'autel se trouvent les armoiries de la famille Roy (Rey); elles semblent dater du début du XVIIIe siècle.

Des terriers du fief de St-Georges furent exécutés par les commissaires Planchamp en 1563, Palléon en 1595, Ansermet en 1666, et enfin Bochud en 1749. Le plan et la délimitation de la dime furent exécutés en 1754 par le notaire Georges-Antoine Demierre, d'Estavayer 102.

En 1834, les fonds de la chapelle s'élevaient à 1497 livres, contre 981 en 1818 103 .

D'ordre de Mgr Hubert de Boccard, en 1752, les chapelles de St-Jacques et de St-Martin furent réunies à l'autel de St-Georges.

Chapelains

1396	D. Rodolphe Benongeti de Molondin, institué lors
1000	de la fondation ¹⁰⁴ .
av. 1424	D. Girard Chevrot ¹⁰⁵ (membre du clergé de 1379 à 1415).
1453	D. Jehan Clavel ¹⁰⁶ .
1580	D. Claude Volan ¹⁰⁷ .
1595	D. Jehan Palléon, curé de Montbrelloz ¹⁰⁸ .
1613	D. Pierre Burnet, l'aîné ¹⁰⁹ .
1694	D. Philippe Danet, † le 8 mai 1694 ¹¹⁰ .
1694-1736	D. Charles de La Pierre, nommé par François-Pierre
	de Vevey et consorts le 10 juin 1694, confirmé
	par Mgr Pierre de Montenach, le 17 juin 1694 111,
1500	† le 29 mars 1736 ¹¹² .
1736	D. François-Antoine de Vevey, confirmé par Mgr Claude-Antoine Duding le 19 avril 1736 ¹¹³ .
1794	D. Henri Chappel, † le 8 août 1794 ¹¹⁴ .
1794	D. Jean-Baptiste Grandgirard, nommé avec l'approbation de l'évêque le 7 septembre 1794, en reçoit l'institution canonique le 23 octobre 1794 ¹¹⁵ .

CHAPELLE DE ST-ETIENNE

Aucun document ne nous renseigne sur les origines de cette chapelle. Seuls, les plans de l'église de 1595, 1612 et 1620 révèlent que cet autel se trouvait adossé au premier pilier de gauche (pilier de la chaire). Il est évident qu'il se trouvait uni à celui de St-Georges se trouvant à la même place. A moins, naturellement, qu'il ne faille considérer s. Etienne que comme un second patron de l'autel de St-Georges, ensuite d'une fondation ou dotation qui ne nous est pas connue.

Quoi qu'il en soit, à la fin du XVII^e siècle, les collateurs sont les mêmes que ceux de St-Georges. En effet, le 29 décembre 1693, ensuite d'une réclamation de François-Pierre de Vevey et consorts, collateurs de la chapelle des ss. Georges et Etienne, Mgr Pierre de Montenach ordonna au clergé d'Estavayer de chanter, suivant l'ancienne coutume, pendant les vêpres, un magnificat, etc., devant cette chapelle la veille de la St-Etienne ¹¹⁶.

Le tableau du fronton de l'actuel autel de St-Georges représente le martyre de s. Etienne, ce qui semblerait bien indiquer une chapelle unie à celle de St-Georges, ou un second patron de la chapelle.

Chapelle de St-Jacques le Majeur, apotre

Henri du Plait, fils de feu Jacques, bourgeois d'Estavayer, et sa femme Catherine fondèrent la chapelle de St-Jacques-le-Majeur, sur l'emplacement de la sépulture de leurs parents, soit un autel en l'honneur de Dieu, de la Ste-Vierge et de s. Jacques apôtre. Ils s'engagèrent à donner, eux et leurs héritiers, audit autel un revenu de 70 sols, pour la fondation de trois messes hebdomadaires. La collation est réservée au curé et aux héritiers des fondateurs. Cet acte de fondation est daté du 25 janvier 1393 (1394 n. s.) 117.

En 1453, le revenu de cette chapelle était de 60 sols, pour une seule messe hebdomadaire ¹¹⁸.

En cette même année, le collateur en était Dom Pierre Joyet, du clergé d'Estavayer, fils du notaire Girard Joyet, bourgeois d'Estavayer ¹¹⁹. Le droit de collation avait passé, en 1523, entre les

mains du curé et de Michel Cuassot, d'Estavayer ¹²⁰. Dès lors, nous n'avons plus trouvé trace de collateurs de cette chapelle.

L'autel se trouvait adossé au second pilier de gauche. Selon ordre de Mgr Hubert de Boccard, il fut réuni, en 1752, à celui de St-Georges ¹²¹.

Chapelains

1453	D. Jacques Pochon, diacre, institué canoniquement 122.
1503	D. Etienne Bondodi, † en 1503 123.
1503	D. Philippe Gaitherii, élu le 7 septembre 1503 124.
1523	D. Jehan Duceta, † en 1523 ¹²⁵ .
1523	D. Jehan de Praroman, institué le 30 décembre 1523 126.
1545	D. Blaise Malliard, de Romont, élu le 2 octobre 1545 ¹²⁷ .

CHAPELLE DE STE-CATHERINE

Elle fut fondée par Nicolet dit Pontherosaz et sa femme Pérussète qui construisirent l'autel, en l'honneur de ste Catherine, vierge, pour le repos de leur âme et de celle de leurs prédécesseurs. Ils promirent de le pourvoir d'un chapelain pour le desservir, de calice, livres, vêtements et ornements, et de le doter de 10 livres de rente. L'érection de cet autel se fit à une date qui ne nous est pas connue. Nicolet dit Pontherosaz vivait encore le 5 août 1379, date à laquelle il fit son testament en faveur de sa femme Pérussète 128, mais il ne vivait plus le 3 novembre 1387 129. Il semble bien que l'érection de ste Catherine se fit à la fin de la vie de Nicolet car l'acte de dotation, cité ci-dessous, dit bien que Nicolet et sa femme moururent sans avoir pu réaliser leur promesse; on peut donc admettre que cette fondation remonte à 1375 environ.

C'est par acte de mars 1392 (soit: 25-31 mars 1392 ou 1er-24 mars 1393 n. s.) ¹³⁰ que Girard et Vuillielme dit des Graz, bourgeois d'Estavayer, déclarent que leurs grands-parents Nicolet dit Pontherosaz et Pérussète sa femme, parents de Pérussète leur mère, avaient construit ste Catherine et fait les promesses relatées ci-dessus. Afin d'exécuter les volontés de leurs grands-parents, ils donnèrent 10 livres de cens qui furent placées sur diverses terres pour former le fief de Ste-Catherine. Ils désignèrent comme chapelain D. Pierre Charpit qui devait appliquer la messe du samedi en l'honneur de la Ste-Vierge, le jeudi du St-Esprit, le mardi de Ste-Catherine, le lundi pour les défunts, le mercredi et le dimanche selon l'office; il s'agissait donc de la fondation de sept messes par semaine. Cet acte, signé par Jehan de Trey, fut approuvé par D. Etienne Benonget, curé d'Estavayer.

Comme en 1602 la collature de Ste-Catherine se partageait par moitié entre les deux branches de la famille de Pontherose, on peut en conclure qu'elle se transmit régulièrement, de père en fils, dans la descendance de Girard des Graz. On aurait donc, dans la ligne directe, les collateurs suivants: Girard des Graz (1379-1394), Pierre des Graz (1411-1459), Humbert des Graz dit de Pontherose (1454-1512), Loys de Pontherose (1504-1521), Christophe de Pontherose (1525-1574) 131. Ce dernier eut deux fils, Jehan (1568-1579) et Loys (1558-1561) qui semblent bien s'être partagé la collature, car leurs enfants en possédaient chacun la moitié. En effet, par acte du 22 août 1602, les frères Priam et Christophe de Pontherose, fils de Jehan ci-dessus, se partagent leurs droits à Ste-Catherine, soit la moitié, l'autre moitié appartenant à leur cousin François de Pontherose, fils de Loys. Selon cette convention, Priam conserva cette moitié de collature, Christophe ne se réservant que le droit de sépulture 132.

Dès lors, ces deux moitiés de collature restèrent bien distinctes, dans les descendances de Priam et de François de Pontherose, pour n'être à nouveau réunies qu'à la fin du XVIII^e siècle.

La première moitié de collature passa de Priam de Pontherose (1585-1622) à Claude (1632), puis à son fils Joseph (1632-1696); elle semble alors avoir été partagée entre tous ses enfants, soit François-Joseph (dont les filles, Marguerite-Eugénie et Marie-Ursule femme de Georges-Antoine Banderet, apparaissent comme collatrices en 1736) ¹³³, Barbe femme de François-Nicolas Truffin ¹³⁴ (dont le fils, François-Henry, est aussi collateur en 1736) et certainement aussi Jean-Baptiste (1698) dont le fils, Nicolas-Bernard de Pontherose mourut, dernier de sa famille, en 1752 dans l'île de St-Domingue (Haïti), comme lieutenant au service de France. En

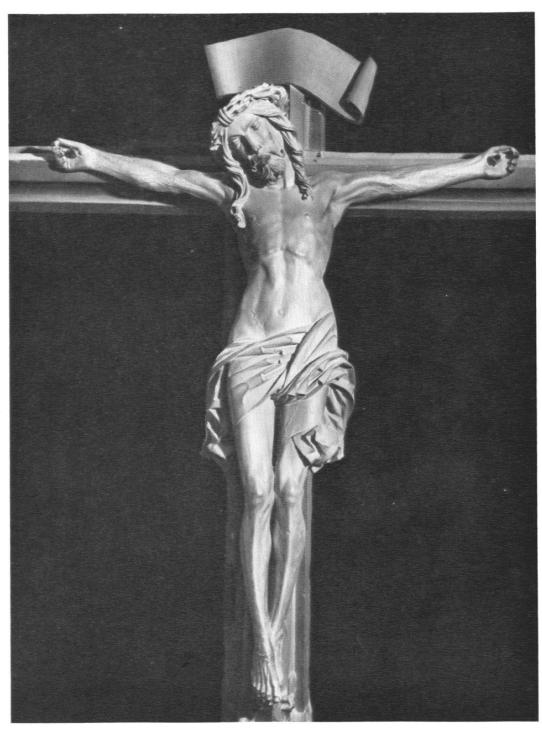


Photo B. Rast

Pl. IV. — Le crucifix de l'hôtel de ville de Fribourg, par Martin Gramp, 1508.

1765 135, Balthazar Truffin (1718-1784), fils de François-Henry, est l'un des collateurs. Mais les frères et sœurs de Balthasar avaient, en 1783 136, aussi leurs parts, soit Marie-Josèphe veuve de François-Laurent Cuassot, Marie-Ignace veuve de Georges-Antoine Demierre, Charlotte Tardy veuve de Victor (1721-1750) et remariée pour lors à Jean-François Bonguiot de Moirans en Franche-Comté. C'est en effet le 23 décembre de cette année-là que Balthasar Truffin et ses sœurs, Mesdames Cuassot et Demierre, cédèrent leur part à François-Joseph Grangier, d'Estavayer 137. La part de Victor Truffin, frère de Balthasar, fut héritée par sa femme Charlotte Tardy, part dont hérita son frère Antoine Tardy qui la céda le 15 mai 1772 à D. Jacques-Philippe Grangier 138. Ainsi, la première moitié de la collature, à peu de chose près, était entre les mains du banneret François-Joseph Grangier et de son frère, Dom Jacques-Philippe, membre du clergé d'Estavayer.

La deuxième moitié de collature passa de François de Pontherose (1577-1621) à son fils Hans-Ulrich (1620-1660), seigneur de Rueyres; mais comme la descendance mâle de ce dernier s'éteignit en 1706, toute cette part devint la propriété de sa fille Suzanne-Marguerite, épouse de Ferdinand de Diesbach, seigneur de Bellerive, d'où elle passa à Marianne de Diesbach-Rueyres, sa fille (ou petite-fille), qui par acte du 29 juin 1752 189 la céda au conseiller Antoine Tardy, d'Estavayer. Cette cession fut confirmée, le 12 janvier 1770, par M. von der Weid, tuteur de Marianne de Diesbach, femme de M. de Brandenberg 140. Antoine Tardy hérita, en outre, de sa sœur Charlotte la part de son premier mari, Victor Truffin (voir ci-dessus). Il se trouva ainsi posséder un peu plus de la moitié de la collature. A sa mort, survenue en 1771 141, cette part de collature fut héritée par ses trois enfants. Le 13 mai 1772, les deux sœurs Elisabeth et Marie-Ursule Tardy (plus tard épouse d'Alexandre de Vevey) cédèrent leur part à leur frère Emmanuel-Venant (1745-1818) 142. Deux jours plus tard, le 15 mai 1772, Emmanuel-Venant Tardy céda toute sa part 143, soit un peu plus de la moitié de Ste-Catherine, à son cousin germain Dom Jacques-Philippe Grangier, chanoine d'Estavayer.

Ainsi, c'est par cessions faites en 1772 et 1783 que le banneret François-Joseph Grangier et son frère, le chanoine, acquirent la totalité des droits à la collature de Ste-Catherine. Le 9 avril 1804, François-Joseph Grangier céda toute sa part à ses deux fils Félix-Nicolas et Dominique-Angélique, « pour eux et leur descendance mâle seulement, à l'exclusion des filles » 144. Le lendemain, 10 avril 1804, le chanoine Grangier céda également, et aux mêmes conditions, sa part de collature à ses deux neveux, Félix et Dominique Grangier 145. Félix mourut célibataire en 1816, tandis que son frère cadet, Dominique (1790-1857), de son mariage avec Elisabeth Roy, eut huit fils dont un seul, Jules (1827-1888), laissa un fils, Ernest Grangier, décédé en 1919, sans descendance, dernier mâle de sa famille 146.

La chapelle de Ste-Catherine est donc actuellement — et c'est un cas unique, semble-t-il — la seule de l'église de St-Laurent dont aucune personne ne pourrait revendiquer la collature.

Vers 1810, la chapelle possédait encore 4 particules de fief, rière Forel, Font, Châbles et Cheyres, estimées 4421 livres de Suisse 147.

L'autel de Ste-Catherine, adossé au premier pilier de droite, date, dans son état actuel, du milieu du XVIIIe siècle. Selon décision de Mgr Hubert de Boccard, de 1752, les autels de la Trinité et de St-André lui furent annexés. Le tableau principal, toile remarquable de l'école italienne représentant ste Catherine, provient vraisemblablement d'un autel antérieur. En-haut, à droite, se trouve un tableau de s. André, à gauche une Pietà, alors qu'au milieu est une toile représentant Dieu le Père avec le St-Esprit; il est vraisemblable que ces deux derniers tableaux rappellent la chapelle de la Ste-Trinité. Au-dessus du tableau de ste Catherine se trouve un petit panneau sculpté aux armoiries de la famille Grangier.

Chapelains

1392/93	D. Pierre Charpit, nommé par l'acte de dotation
kalig aka a	de mars 1392.
1453	D. Jacques Laurent, institué canoniquement 148.
1736	D. Jacques-François Grangier, nommé le 20 septembre 1736 ¹⁴⁹ .

v. 1810-1817 D. Jacques-Philippe Grangier 150.

CHAPELLE DE ST-MICHEL ARCHANGE

Les délégués de Mgr de Saluces, lors de la visite de l'église de St-Laurent, en 1453, déclarent que cette chapelle fut fondée par feu Nicolet du Pont, bourgeois d'Estavayer, et dotée d'environ 100 sols de revenu pour la célébration de cinq messes par semaine ¹⁵¹. Mais un acte du 7 octobre 1407 ¹⁵² dit que les fondateurs en furent les héritiers de Nicolète, veuve de Johannod du Pont. Or, ladite Nicolète, fille de feu Humbert Morel, d'Estavayer, avait fait son testament le 28 mai 1395 ¹⁵³ en faveur de ses trois nièces, Nicolète, Ysabelle et Alixie filles de feu Pierre Morel. Par contre, un autre acte, du 25 février 1403 (1404 n. s.) ¹⁵⁴ dit que cette chapelle fut fondée par Nicolète veuve de Johannod du Pont. Nous pensons que c'est par son testament — dont nous ne connaissons que trois clausules — que Nicolète ordonna la fondation de cette chapelle et que ce sont ses trois héritières qui l'exécutèrent, peu après 1395. Le R. P. Apollinaire Dellion indique d'ailleurs cette dernière année comme date de fondation ¹⁵⁵.

En 1453, le collateur en était noble Jehan de Treytorens, d'Estavayer 156.

En 1736, le testament de Marie-Elisabeth, fille de feu François Cuassot, d'Estavayer, daté du 7 décembre ¹⁵⁷, nous apprend que la collature appartenait alors à cette famille. En effet, elle lègue sa part à la collature de St-Michel au banneret (François) Rey, au cas où M. Cuassot (Christophore, son cousin germain) ne voudrait pas céder sa part; Marie-Elisabeth mourut peu après, car l'ouverture de ce testament se fit le 28 février 1737. Il faut certainement voir dans ce testament l'origine des droits de collature possédés par les Rey.

En 1804, D. Jacques-Philippe Grangier dit que la collature de St-Michel appartenait alors pour une moitié aux Rey, et pour l'autre moitié aux Tardy ¹⁵⁸.

La chapelle de St-Michel-Archange possédait, vers 1810, un capital d'environ 320 livres, soit une rente annuelle de 16 livres ¹⁵⁹.

L'autel était adossé au deuxième pilier de droite. Par ordre de Mgr Hubert de Boccard, il fut réuni, en 1752, à celui du St-Scapulaire ¹⁶⁰.

Chapelains

1000-1402 D. Heyhalu anivillal	1395-1432	D. Reynald Chivilliar 161.
--------------------------------	-----------	----------------------------

1432-1453 D. Jehan Anthonie, curé de Morens 162.

D. Guillaume Chapotan 163.

v. 1810 D. Jacques-Philippe Grangier 164.

CHAPELLES DE LA NEF LATÉRALE GAUCHE

Cette nef contenait trois autels, placés chacun entre les travées, à la hauteur des colonnes, parallèlement à la grille du chœur, leur extrémité gauche appuyée au mur extérieur.

CHAPELLE DU ST-ESPRIT

Cette chapelle fut fondée en 1369 par les frères Vuillielme, Jehan, Henri et Jacques Griset, bourgeois d'Estavayer. Le chapelain percevait 6 livres de rente et devait célébrer la messe tous les jours ¹⁶⁵. En 1393, le revenu s'élevait à 7 livres, mais le chapelain devait assister aux offices du dimanche et des fêtes, et aider le curé; par contre, il ne lui était pas permis d'accepter d'autre bénéfice ¹⁶⁶.

Lors de la visite de l'église faite par les délégués de Mgr de Saluces, en 1453, il est dit que cet autel était doté de 10 livres de revenu et que le chapelain était tenu à la célébration de cinq messes hebdomadaires ¹⁶⁷.

Le 10 juillet 1387, Jehan, fils de feu Vuillielme Griset, collateur, fit reconnaître 3 poses de terre dépendant du fief du St-Esprit ¹⁶⁸. Il était encore collateur en 1393 ¹⁶⁹; mais, en 1415 le collateur était Jacques, fils de feu Jehan Griset ¹⁷⁰; en 1453, étaient collateurs Jehan, fils de feu Pierre Griset, et d'autres membres de la famille ¹⁷¹. En 1470, c'était Pierre Griset; en cette année-là, il paya au gouverneur d'Estavayer 60 livres pour la place occupée par l'autel et les bancs réservés devant l'autel ¹⁷²; c'est, à notre connaissance, la première fois qu'il est fait mention d'un droit de banc.

Dès lors, nous ne retrouvons plus aucun collateur, bien que la chapelle semble être restée entre les mains de la famille Griset, qui,

dès la fin du XVIe siècle, porta le nom de Griset de Forel, puis simplement de Forel.

En 1786, le curial Perrier fit diverses laudations pour le fief de la chapelle du St-Esprit ¹⁷³; cependant, ces laudations ne permettent pas de savoir si le curial Perrier était collateur — ce dont nous doutons — ou s'il n'agissait pas simplement comme mandataire des Forel.

L'autel du St-Esprit se trouvait entre la première et la seconde travées actuelles, donc à la hauteur du pilier de la chaire. Selon ordre de Mgr Hubert de Boccard, il fut supprimé en 1752 et réuni à celui du St-Scapulaire ¹⁷⁴.

Chapelains

1388-1421	D. Jehan de Fressens, altariste ¹⁷⁵ .
1429-1432	D. Henri Griset, curé de Colombier 176.
1453	D. Pierre Griset, institué canoniquement ¹⁷⁷ .
1471	D. Humbert Griset, fils d'Anselme, clerc ¹⁷⁸ .
1514	D. François Griset ¹⁷⁹ .
1564	D. Jehan Tuppin, † 1564 180.
1564	D. Conrad Bugnon, mis en possession le 21 avril
	1564 181

CHAPELLE DE ST-SEBASTIEN

Aucun document ne permet de connaître le fondateur de cette chapelle, ni la date de son érection. Dans tous les cas, elle n'existait pas encore en 1453, puisque les délégués de Mgr de Saluces n'en font pas mention lors de la visite de l'église. Par contre, elle est portée sur les plans de l'église, dès 1595. Elle disparut à une date également inconnue, mais avant 1752.

En 1615, Elisabeth (Ysabelle) de Vivey, épouse d'Isaac Clavel, de Cully, fille de noble Antoine de Vivey et de sa première épouse, noble Anne Catellan, possédait une part de la collature de St-Sébastien, part qu'elle céda en cette année à son demi-frère, Tobie de Vivey, fils d'Antoine et de sa deuxième femme, noble Françoise Maillardoz 182.

En 1639, Monsieur de Rueyres, soit Hans-Ulrich de Ponthe-

rose, seigneur de Rueyres, est l'un des collateurs de cette chapelle ¹⁸³; il était le petit-fils de noble Loys de Pontherose qui fut le premier mari d'Anne Catellan, mentionnée ci-dessus.

Comme en cette première moitié du XVIIe siècle les seuls collateurs connus étaient des descendants d'Anne Catellan et de ses deux maris, Loys de Pontherose et Antoine de Vivey, on peut admettre, avec toute vraisemblance, que la collature avait jadis appartenu à la famille Catellan, éteinte en ce début du XVIIe siècle.

L'autel de St-Sébastien se trouvait entre les deuxième et troisième travées, donc à la hauteur du deuxième pilier. Dans cette troisième travée se trouve encore une clef de voûte aux armoiries de Pontherose, qui semble remonter au début du XVIIe siècle.

Chapelains

D. Pierre Burnet, le jeune, nommé par M. de Rueyres et consorts, confirmé par le vicaire général Schueler, le 26 novembre 1639 184.

CHAPELLE DE ST-MARTIN

Vers 1810, Dom Jacques-Philippe Grangier, chapelain de St-Martin, dit que cette chapelle fut fondée vers le milieu du XIVe siècle ¹⁸⁵. Nous ne connaissons pas le document sur lequel il pouvait baser une telle affirmation. Nous pensons que D. Grangier commet-là une erreur, car cet autel n'existait certainement pas encore en 1453 du fait que les délégués de Mgr de Saluces n'en font pas mention lors de leur visite de l'église de St-Laurent.

En 1503, les collateurs en étaient Jehan et Claude Vuilliermin ¹⁸⁶, bourgeois d'Estavayer. C'est très probablement Françoise (1563-1583) fille dudit Claude Vuilliermin et femme de François Bullet, d'Estavayer, qui apporta cette collature dans la famille de son mari. Les deux neveux de Françoise, Vuillielme et Priam Vuilliermin furent reçus bourgeois de Morges et d'Yverdon et semblent bien avoir passé au protestantisme ¹⁸⁷; ils auront sans doute cédé aux Bullet les droits qu'ils pouvaient encore avoir sur St-Martin. Dès lors, la collature de cette chapelle resta en entier dans la famille Bullet. En 1787, c'était le notaire Philibert Bullet (1746-1797) qui en était le collateur ¹⁸⁸.

En 1787, le chapelain devait dire 22 messes et un « de profundis » pour les membres de la famille Bullet, soit pour le commissaire François-Pierre (1650-1678), pour François et Etienne (frères du précédent), pour Etienne le jeune (fils du commissaire, 1667-1717), pour Dom Laurent (fils du précédent, 1704-1761), pour Elisabeth épouse de Pierre Pichonnaz (v. 1612-1693), pour Marie-Elisabeth († 1767) fille du conseiller Etienne Bullet ¹⁸⁹. En 1816, les messes à célébrer étaient toujours au nombre de 22, la grandmesse du titulaire comprise ¹⁹⁰.

Vers 1810, la chapelle de St-Martin possédait un capital d'environ 526 livres, dont le revenu annuel s'élevait à un peu plus de 26 livres ¹⁹¹. Elle est actuellement la seule chapelle qui possède encore un fonds, qui est toujours entre les mains de la famille Bullet.

L'autel se trouvait entre la troisième et la quatrième travée, donc à la hauteur du troisième pilier. Par ordre de Mgr Hubert de Boccard, l'autel de St-Martin fut annexé, en 1752, à l'autel de St-Georges ¹⁹².

Chapelains

D. Pierre Chuard, de Cugy 193.
D. Hyacinthe Bullet, † 1787 194.

1787-1817 D. Jacques-Philippe Grangier, † 1817 195.

CHAPELLES DE LA NEF LATÉRALE DROITE

Tout comme la nef gauche, celle de droite contenait trois autels, placés chacun entre les travées, à la hauteur des piliers, parallèlement à la grille du chœur, leur extrémité droite appuyée au mur extérieur.

CHAPELLE DE ST-PIERRE

Il en est fait mention, pour la première fois, dans un acte du 4 juillet 1341 ¹⁹⁶. En 1378, Johannod du Pont, notaire d'Estavayer, lui fit un legs ¹⁹⁷.

Il semble cependant que cet autel, érigé en l'église St-Laurent, n'était pas encore doté. En effet, par son testament du 7 mai 1393, Jehan Catellan, bourgeois d'Estavayer, fils de feu Jehan Catellan, donna plusieurs cens pour la fondation de l'autel de St-Pierre, qui devra être desservi par son neveu Jacques Catellan, ou par un autre prêtre. Toutefois, à cette fondation prit aussi part Nicod fils de Nicod, fils de Marmet de Saint-Martin, bourgeois d'Estavayer 198.

Les délégués de Mgr de Saluces disent, en 1453, que la chapelle de St-Pierre fut fondée par Pierre (sic) Catellan et Nicod de St-Martin, et dotée de 8 livres laus. et 1½ muid de graines de cens pour la célébration de cinq messes hebdomadaires ¹⁹⁹. La veuve de ce Nicod de Saint-Martin, connu documentairement de 1380 à 1436, soit Catherine Fabry, de Romont, donna à l'autel de St-Pierre, par son testament du 8 juin 1461, un pré sis « outre Glâne » ²⁰⁰.

En 1453, les collateurs étaient les héritiers des fondateurs ²⁰¹⁴ donc les Catellan et les Saint-Martin; en 1534 et 1537 Claude Catellan l'ainé ²⁰², en 1548 noble Niclaus fils dudit noble Claude Catellan ²⁰³.

Nous ne savons comment, de cette branche des Catellan, la collature parvint, au XVIIIe siècle, à la famille de Vevey. Dans un acte du 21 novembre 1737, apparaissent comme collateurs François-Hyacinthe de Vevey, lieutenant d'avoyer, Elisabeth de Castella, veuve de Philippe de Vevey (neveu de François-Hyacinthe), et François-Joseph Gardian, d'Estavayer, au nom de son hoirie 204. Or, si cette collature était alors en indivision entre les de Vevey et les Gardian, c'est que ceux-ci devaient tenir leur part d'Elisabeth de Vevey (grand-mère paternelle de François-Joseph Gardian 205), propre tante de François-Hyacinthe de Vevey. Ainsi, le droit de collation devait remonter, dans la famille de Vevey, au moins à Tobie de Vivey (v. 1580-1636), fils d'Antoine et de Françoise Maillardoz 206.

Par son testament du 20 décembre 1743, François-Hyacinthe de Vevey légua sa part à la chapelle de St-Pierre à ses filles, soit Marie-Elisabeth épouse d'Ignace Buman, Marie-Marguerite épouse de Maurice Chappel puis d'Hyacinthe Gardian, Marianne épouse de Joseph Demierre et Marie-Barbe épouse d'Henry-Emmanuel de



Photo B. Rast

Pl. V, 1. — Christ de l'Ascension, 1503. Fribourg, Musée d'art et d'histoire.

Vevey ²⁰⁷. Nous ne savons pas quel partage en firent ces quatre sœurs après le décès de leur père, survenu en 1746.

En 1752, Mgr Hubert de Boccard ordonna la réunion de cet

autel à celui du St-Scapulaire 208.

L'autel de St-Pierre se trouvait entre la première et la deuxième travée, donc à la hauteur du premier pilier, l'extrémité appuyée au mur extérieur.

Chapelains

D. Vuillierme Rese, institué canoniquement ²⁰⁹.

1534-1537 D. Guillaume Morel, ancien curé de Colombier 210.

CHAPELLE DE ST-ANDRÉ

Selon un accord passé le 2 février 1396 (1397 n. s.) entre le curé d'Estavayer, D. Etienne Benonget et le chapelain D. Girard Rabessières, on apprend que la chapelle de St-André fut fondée le 22 janvier de la même année par Jacques dit d'Yverdon, clerc, bourgeois d'Estavayer, fils de Vuillielme ²¹¹. Selon le rapport des délégués de Mgr de Saluces, de 1453, cet autel fut doté par le fondateur d'un revenu de 10 livres laus. pour la célébration de six messes par semaine ²¹².

Selon testament du 22 mars 1403 (1404 n. s.) ²¹³ Jacques d'Yverdon légua ses biens à sa fille unique, Ysabelle épouse de Jacques Clerc dit Banquettaz et à leurs enfants, Pierre, Etienne, Henri, Jacques et Pérussone Banquettaz. C'est ainsi que la colla-

ture de St-André passa des Yverdon aux Banquettaz.

En 1441, Bona fille de feu Henri Banquettaz, d'Estavayer, épouse de Jaquet Villarzel, de Vevey, clerc, était collatrice de cette chapelle pour la quatrième partie; en cette année-là, elle l'abandonna en faveur de la ville d'Estavayer ²¹⁴. Douze ans plus tard, en 1453, le collateur en était Pierre Bourgnète (certainement mauvaise lecture pour Banquète) ²¹⁵. En 1501, on trouve Pierre Favre, de Lausanne ²¹⁶; mais le 19 août de la même année, c'est le curé d'Estavayer, D. Victor Vuilleri, qui, ayant le droit de patronat, nomme D. Claude Denisat comme chapelain de cet autel ²¹⁷.

Un acte du 4 février 1612 ²¹⁸ nous apprend que les collateurs de St-André sont noble François de Pontherose pour ¹/₃, Charles

Demierre, Jacques Demierre et Antoine Truffin, tous trois au nom de leurs femmes, nées de Vivey, et Tobie de Vivey au nom de sa demi-sœur Elisabeth, sœur des trois précédentes, chacune pour ½6. Les Pontherose et les Vivey étaient collateurs comme héritiers de leur mère, noble Anne Catellan. En effet, c'est comme usufruitière des biens de sa défunte femme Anne Catellan (veuve de Loys de Pontherose) qu'Antoine de Vivey (père des quatre sœurs ci-dessus mentionnées) fit des laudations pour le fief de St-André, les 20 décembre 1620 et 23 janvier 1622 ²¹⁹. En 1615, Elisabeth (Ysabelle) de Vivey, alors épouse d'Isaac Clavel de Cully, céda sa part, soit ½6, à son demi-frère Tobie de Vivey ²²⁰. Il ne semble pas toutefois que la famille de Vevey ait conservé longtemps cette part de collature.

Par acte du 29 septembre 1672, Jean-Baptiste Grangier, tant à son nom, pour la moitié, qu'au nom de sa femme, Bernardine Demierre, pour l'autre moitié, vendit pour 106 écus petits leur part de collature à la chapelle de St-André à noble François-Joseph de Pontherose agissant au nom de ses enfants nés de sa première femme, Jeanne-Marie Demierre (nièce de Bernardine). Ledit Grangier avait eu sa propre part par droit de rétraction et de proximité lors de la vente faite par Bastiane Demierre, sa belle-sœur, veuve de Louis Python, du Grand Conseil de Fribourg, le tout indivis avec Jehan Demierre leur frère, fils de Charles et de Marguerite de Vevey, elle-même fille d'Antoine et d'Anne Catellan. Jean-Baptiste Grangier se réserva toutefois son droit de compatronage et de sépulture ²²¹.

En 1692, les collateurs étaient François de Pontherose, ainsi que Jacques Demierre, Urs Demierre son neveu, et les frères de ce dernier ²²². En 1718 et 1719, nous rencontrons François-Pierre Demierre (fils de Jacques), Urs Demierre et consorts ²²³. Il semble donc qu'au XVIII^e siècle la collature de St-André était possédée en totalité par les branches des Demierre descendant de Charles Demierre allié de Vevey, cité ci-dessus.

L'autel de St-André se trouvait entre la deuxième et la troisième travée, donc à la hauteur du deuxième pilier. En 1752, Mgr Hubert de Boccard ordonna qu'il soit réuni à celui de Ste-Catherine ²²⁴.

Chapelains

1397	D. Girard Rabaissières ²²⁵ mis en possession le 3 février 1396 (1397 n. s.) au vu de l'institution canonique délivrée par l'évêque Guillaume ²²⁶ .
1453	D. Nicod Catellan, institué canoniquement ²²⁷ .
1496-1501	D. Jehan Banquettaz, curé de Corcelles-sur-Payerne, † 1501 ²²⁸ .
1501	D. Etienne Catellan, nommé le 31 août 1501 229.
1612-1654	D. Pierre Burnet, l'aîné, nommé le 4 février 1612 par les collateurs, et confirmé le 23 février 1612 par le vicaire général Antoine du Pasquier 230.
1691	D. François Danet, d'Estavayer, † 1691 ²³¹ .
1692	D. François de Pontherose, confirmé par l'évêque Pierre de Montenach ²³² .

CHAPELLE DE ST-JEAN-BAPTISTE

La date de fondation de cette chapelle n'est pas connue, mais elle est antérieure au 4 septembre 1348, date à laquelle Catherine de Hattenberg, veuve de Johannod Jaquinod, d'Estavayer, lui fit un legs ²³³.

L'acte de dotation de la chapelle, daté du mois d'octobre 1393 ²³⁴, dit qu'elle fut fondée par Girard dit Morel, bourgeois d'Estavayer, sa femme Agnès, leurs fils Mermet, Perrod et Johannod, qui promirent alors de la pourvoir d'un chapelain, d'un livre, d'un calice, de vêtements et d'ornements et de la doter d'un revenu de 7 livres lausannoises. Désirant remplir ces promesses, Girard Morel, fils du prédit Johannod, réserva, pour lui et ses successeurs le droit de présentation d'un chapelain qui devra être élu par l'évêque; ce chapelain était tenu de dire quatre messes par semaine, le samedi en l'honneur de la Ste-Vierge, le jeudi en l'honneur du St-Esprit, le mardi de s. Jean-Baptiste et le lundi pour les défunts; ce même chapelain, qui devait résider à Estavayer, était tenu d'aider le curé le dimanche et les jours de fête; il ne devait pas célébrer sa messe avant les oblations de la messe paroissiale; les oblations qu'il pourrait recevoir lui appartiendraient si elles étaient en argent ou en cierges, par contre, celles en pain appartiendraient au curé; enfin, celles en argent reçues le jour du patron devaient être partagées entre le chapelain et le curé. De plus, par ce même acte, Girard Morel nomme comme chapelain son cousin D. Jehan de Malo Burgo (Mauborget) et donne en fief à la chapelle un certain nombres de terres. Dom Etienne Benonget, curé, et D. Jehan de Mauborget, chapelain nommé, donnèrent leur consentement.

En 1447 et 1453, le collateur de la chapelle de St-Jean-Baptiste était Jehan Hugonet, bourgeois d'Estavayer, clerc 235. En 1534, on trouve comme collateurs le notaire Jean Mariani et Jacques Mariani, de Blonay 236. Nous ne voyons pas comment des Morel cette collature passa aux Hugonet, aux Mariani, puis en 1683 à Pierre Demierre ²³⁷ et en 1710 à D. François Cuassot et consorts ²³⁸. En 1736, le 7 décembre, Marie-Elisabeth Cuassot, sœur de D. François, légua sa part de collature au banneret François Rey; l'ouverture du testament se fit le 28 février 1737 239. Le 4 décembre de cette dernière année, Christophore Cuassot, cousin germain de Marie-Elisabeth ²⁴⁰, apparaît comme collateur ²⁴¹. Christophore Cuassot mourut en 1743 et son fils, François-Laurent, Dr méd., et consorts apparaissent comme collateurs en 1759 et 1780 242. Le docteur Cuassot mourut, dernier de sa famille, le 1er janvier 1783, et ses biens, dont la collature de St-Jean-Baptiste, passèrent à son neveu, le notaire Philibert Bullet (1746-1797), qui agit au nom des collateurs le 14 février 1784 ²⁴³. Le notaire Bullet est le dernier collateur que nous connaissions.

L'autel de St-Jean-Baptiste se trouvait entre la troisième et la quatrième travée, donc à la hauteur du troisième pilier, à proximité du portail sud. Lors de la visite de l'église, en 1453, par les délégués de Mgr de Saluces, par suite de la reconstruction du mur extérieur l'autel n'avait pas encore été reconstruit; l'image (statue) de s. Jean-Baptiste se trouvait alors sur l'autel de St-Michel ²⁴⁴. Peut-être est-ce de cet autel que provient la tête de s. Jean-Baptiste sur son plat, magnifique sculpture du XVIe siècle provenant de l'église d'Estavayer et se trouvant actuellement au Musée d'art et d'histoire de Fribourg ²⁴⁵. En 1752, sur l'ordre de Mgr Hubert de Boccard, l'autel de St-Jean-Baptiste fut réuni à celui du St-Scapulaire ²⁴⁵.

Chapelains

1393	D. Jehan de Mauborget ²⁴⁷ .
1447	D. Jehan Fabri, † 1447 ²⁴⁸ .
1447	D. Jehan Anthonie ²⁴⁹ .
1453	D. Jehan Duceta ²⁵⁰ .
1710	D. François Cuassot, l'un des collateurs ²⁵¹ .

CHAPELLES DONT L'EMPLACEMENT N'EST PAS CONNU

Nous avons rencontré, dans les documents, la mention de cinq chapelles qui ne sont pas portées sur les plans de l'église de 1595, 1612 et 1620. Aucun de ces documents ne permet d'en fixer l'emplacement.

CHAPELLE DE LA STE-TRINITÉ

Selon les délégués de Mgr de Saluces, lors de la visite pastorale de 1453 ²⁵², la chapelle de la Ste-Trinité avait été fondée par Mermet Pérusset et dotée d'un revenu de 8 livres pour la célébration de quatre messes par semaine.

La date exacte de fondation n'est pas connue; mais comme Mermet Pérusset, bourgeois d'Estavayer, est connu documentairement de 1404 à 1437, et qu'il était déjà décédé en 1446 ²⁵³, on peut en conclure que la fondation de cette chapelle remonte à la première moitié du XVe siècle.

En 1453, le collateur en était le fils de Mermet ²⁵⁴, soit Claude Pérusset (1452-1470), né du second mariage de son père, avec Ysabelle fille de noble Pierre de Faussigny.

Comme en 1615 une part de la collature était entre les mains d'Elisabeth (Ysabelle) de Vivey, fille d'Antoine et d'Anne Catellan, qui était fille de noble Claude Catellan et de noble Claudia Pérusset, dernière de sa famille, on peut en conclure que le droit de collation de cette chapelle fut hérité par ladite Claudia de son père noble Loys Pérusset, qui était fils de Claude, fils du fondateur Mermet. En 1540, en effet, Claude Catellan agissait, pour la chapelle de la Trinité, au nom de sa femme Claudia, fille de feu Loys

Pérusset ²⁵⁵. En 1615, Elisabeth de Vivey, femme d'Isaac Clavel de Cully, et fille de la susdite Anne Catellan, céda sa part à la chapelle de la Ste-Trinité à son demi-frère noble Tobie de Vivey ²⁵⁶. Il ne semble pas que cette part de collature soit restée longtemps dans la famille de Vevey. Dans tous les cas, en 1804 D. Jacques-Philippe Grangier dit que la collature de cette chapelle appartenait à la famille Demierre ²⁵⁷, soit à la branche descendant de Charles Demierre (1582-1632), qui avait épousé en 1587 Marguerite de Vivey, fille d'Antoine et d'Anne Catellan mentionnée ci-dessus.

Les fonds, restant de l'ancienne fondation de cette chapelle furent utilisés, en 1906, pour l'achat des vitraux de l'église ²⁵⁸.

Comme l'emplacement de l'autel n'est pas connu, nous pensons qu'il était réuni à l'un des autels connus, probablement à l'autel de St-André. En effet, l'autel de la Ste-Trinité, comme celui de St-André, fut annexé, en 1752, par ordre de Mgr Hubert de Boccard, à l'autel de Ste-Catherine ²⁵⁹. D'ailleurs, il est à remarquer que, dès la fin du XVIe siècle, les collateurs sont, pour la Ste-Trinité et pour St-André, les descendants d'Anne Catellan qui avait épousé successivement Loys de Pontherose et Antoine de Vivey.

Cette chapelle de la Ste-Trinité fondée en l'église de St-Laurent ne doit pas être confondue avec la chapelle du même nom érigée au XVe siècle dans l'église du Couvent des dominicaines d'Estavayer, par Humbert bâtard de Savoie, coseigneur d'Estavayer.

Chapelains

1453	D. Mermet Humbert, institué canoniquement ²⁶⁰ .
1540	D. Vuillielme Duceta, † 1540 ²⁶¹ .
1540	D. Jehan de Ala, installé par Pierre Boulard, doyen
	et chanoine de Fribourg, au nom de Mgr Sébastien
	de Montfalcon, le 21 octobre 1540 262

CHAPELLE DE ST-JACQUES (LE MINEUR?)

Par son testament du 4 mars 1491 (1492 n. s.), Don Jehan Assenti, chanoine de Lausanne et bourgeois d'Estavayer, fit un legs à l'autel de St-Jacques qu'il avait fondé lui-même en l'église de St-Laurent ²⁶³. Il ne peut évidemment pas s'agir de l'autel de

St-Jacques-le-Majeur, à moins que ce ne soit simplement une nouvelle dotation de cet ancien autel, ce qui est peu probable. Nous pensons plutôt qu'il faut y voir une véritable fondation nouvelle, probablement en l'honneur de St-Jacques le Mineur. Depuis lors, aucun document, à notre connaissance, n'en fait mention. Probablement que l'autel lui-même ne fut jamais érigé.

CHAPELLE DE ST-JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Par son testament du 7 août 1360, Jaquète veuve de Girard de Saint-Martin, d'Estavayer, fit un legs pour la célébration de trois messes hebdomadaires, à dire à l'autel de St-Jean-l'Evangéliste, si son neveu Nicolas, fils de feu Mermet de Saint-Martin, le fonde ²⁶⁴. Comme nous n'avons jamais retrouvé d'acte mentionnant cettechapelle, nous pensons qu'elle ne fut pas fondée.

CHAPELLES DE ST-CHRISTOPHE ET DE STE-ANNE

Le P. Apollinaire Dellion dit, sans préciser aucune date, et sans donner de source, que les autels et bénéfices de St-Christophe, de Ste-Anne et de St-Antoine étaient unis à l'autel de St-Jacques et ne formaient qu'un seul bénéfice ²⁶⁵.

Nous n'avons retrouvé aucun acte se rapportant tant à la chapelle de St-Christophe qu'à celle de Ste-Anne.

ABRÉVIATIONS

AEF = Archives de l'Etat de Fribourg.

AFV = Archives de la famille de Vevey.

ASH = Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg.

AVE = Archives de la ville d'Estavayer.

DGA = Dom J.-P. Grangier, Annales d'Estavayer.

DGN = Dom J.-P. Grangier, Notes manuscrites.

FA = Fribourg artistique à travers les âges.

HVG = Hubert de Vevey, Généalogies de familles staviacoises (ms).

MDR = Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.

PAD = P. Apollinaire Dellion, Dictionnaire des paroisses.

NOTES

¹ AVE. - PAD: vol. V. - DGA et DGN. - ASH: vol. I, XVII. - FA: 1893, 1909. — ² DGA: 47. — ³ Id. — ⁴ ASH: vol. I, p. 288. — ⁵ DGA: 240. — 6 DGA: 250. — 7 ASH: vol. I, p. 288. — 8 H. de Vevey: Les sires d'Estavayer, dans Manuel généalogique vol. II pl. XIX ss. — 9 DGN: 9e cahier p. 121. — 10 PAD: vol. V, p. 144. — 11 AFV: BO 2493. — 12 PAD: vol. V, p. 174. — ¹³ DGA: 240. — ¹⁴ PAD: vol. V, p. 212; DGA: 240. — ¹⁵ DGA: 240. — 16 ASH: vol. I, p. 288. — 17 PAD: vol. V, p. 149; DGA: 398. — ¹⁸ DGA: 460. — ¹⁹ PAD: vol. V, p. 174. — ²⁰ Id. p. 218. — ²¹ AFV: BO 2493. — ²² Id. — ²³ AFV: A 471 c. — ²⁴ H. de Vevey, Les Sires d'Estavayer, op. cit., p. 238. — 25 ASH: vol. V, p. 288. — 26 AVE: Par. XV 383. — 27 AVE: Par. XIV 57. — 28 AVE: Parch. XIV, 51, 57, 145 b, 153. — 29 AFV: Notes de D. Grangier extraites des Archives de la cure d'Estavayer. — 30 PAD: vol. V, p. 174. — 31 Id. p. 174, 219. — 32 Id. p. 143. — 33 Note du curé Cantin, aux Arch. de la cure d'Estavayer (voir: La Liberté du 7 mars 1956). — 34 AVE: Par. XIV, 99. — 35 AVE: Parch. XIV, 145 b. — 36 HVG: Jaquinod. — 37 ASH: vol. I, p. 289. — 38 PAD: vol. V, p. 153. — 49 AVE: Par. XV, 532. — 40 DGN: 9e cahier, p. 44. — 41 ASH: vol. I, p. 289. — 42 PAD: vol. V, p. 153. — 43 Id. — 44 ASH: vol. I, p. 289. — 45 PAD: vol. V, p. 153. — 46 Id. — 47 AVE: Par. XV, 385. — 48 DGA: 328. — 59 AVE: Par. de 1457 à 1585. — 50 AVE: B 5, p. 15. — 51 PAD: vol. V, p. 144. — 52 AVE: Par. XV, 388. — 53 AVE: Par. XV, 388, 419. — 54 AVE: Par. XV, 400, 402, 407. — ⁵⁵ DGA: 328. — DGN: 4e cahier, p. 54. — ⁵⁶ AVE: Par. XV, 521, 557 a, 575 a, 580, 582; Par. XVI, 8 a, 16, 19. — 57 AVE: Par. XVI, 32. — 58 AVE: Par. XVI, 33 b. — 59 AVE: Par. XVI, 33 b; PAD: vol. V, p. 154. — 60 PAD: vol. V, p. 154; DGN: 9e cahier, p. 96. — 61 PAD: vol. V, p. 217. — 62 AVE: Par. XVI, 56 1. — 63 AVE: Par. XVI, 94 a, 96. — 64 AVE: Par. XVI, 100, 108 a. — 65 AVE: Par. XVI, 123. — 66 PAD: vol. V, p. 155. — 67 Id. — 68 AFV: Notes de D. Grangier extraites des Arch. de la cure d'Estavayer. — 69 PAD: vol. V, p. 156. — 70 Id. — 71 Id., d'après les arch. de la famille de Forel. — 72 PAD: vol. V, p. 155. — 73 AVE: Par. XVI, 31; PAD: vol. V, p. 155. — 74 PAD: vol. V, p. 144. — 75 Arch. cure d'Estavayer: grosse du clergé, par Christ. Palléon, 1617. — Jean Chaney fut membre du clergé de 1527 à 1584, année de sa mort (PAD: vol. V, p. 216). — 76 AFV: BE 54. — ⁷⁷ ASH: vol. I, p. 289. — ⁷⁸ DGA: 247. — ⁷⁹ HVG: Musard. — ⁸⁰ ASH: vol. I, p. 289. — 81 HVG: des Graz-de Pontherose. — 82 AFV: BF 124 a, 124 b. — 83 AFV: BF 124. — 84 AFV: BG 2401. — 85 Actuellement au Musée National Suisse, Zurich. — 86 AFV: BI 56, grosse p. 44. — 87 AFV: BI 56. — 88 AFV: BN 242. — 89 AFV: BN 1914. — 90 AFV: BQ 1906. — ⁹¹ AFV: BS 1911. — ⁹² AFV: BJ 243, 244, 246. — ⁹³ AFV: BD 28; BK 46,



Photo Fribourg artistique

Pl. V, 2. — Ange à l'écu, 1507. Fribourg, rue de la Neuveville nº 107.

2442. — 94 AFV: BN 1907. — 95 AEF: Reg. not. 1576. — 96 AFV: BS 1911. — 97 Arrière-grand-père de l'auteur de ces lignes. — 89 AFV: BD 35. — 99 AFV: BN 1907. — 100 AFV: BS 1911. — 101 Id. — 102 AFV: BX 91, p. 26. — 103 AFV: BS 1911. — 104 AFV: BE 54. — 105 DGN: 8e cahier, p. 65. — ¹⁰⁶ ASH: vol. I, p. 289. — ¹⁰⁷ AFV: BF 124. — ¹⁰⁸ AEF: Reg. not. 1773. — 109 Selon le triptyque du Musée National. — 110 AFV: BJ 243; HVG: Danet. — 111 AFV: BJ 243, 246. — 112 HVG: de La Pierre. — 113 AFV: BN 242. — 114 AFV: BQ 1906; HVG: Chappel. — 115 AFV: BQ 1906. — 116 AFV: BJ 244. — 117 AVE: Par. XIV, 493; PAD: vol. V, p. 152; DGA: 215. — 118 ASH: vol. I, p. 289. — 119 ASH: vol. I, p. 289 (qui dit Loyet, au lieu de Joyet); PAD: vol. V, p. 213. — 120 PAD: vol. V, p. 152. — 121 Id. p. 144. — 122 ASH: vol. I, p. 289. — 123 PAD: vol. V, p. 215. — 142 Id. — 125 AVE: Par. XVI, 61. — 126 Id. — 127 PAD: vol. V, p. 217. — 128 AVE: Par. XIV, 416, 417. — 129 AVE: Par. XIV, 459. — 130 L'original de cet acte était, en 1804, entre les mains de D. Jacques-Philippe Grangier, qui nous en a conservé une copie dans ses Annales d'Estavayer manuscrites, vol. I b, p. 28. — ¹³¹ HVG: de Pontherose. — ¹³² AFV: BH 2404. — ¹³³ AFV: BN 2461. — ¹³⁴ HVG: Truffin. — ¹³⁵ AFV: BO 2529. — ¹³⁴ AFV: BQ 2609. — ¹³⁷ Id. — ¹³⁸ AFV: BP 2560. — ¹³⁹ AFV: BN 2485. — ¹⁴⁰ AFV: BX 2899, p. 139. — ¹⁴¹ HVG: Tardy. — ¹⁴² AFV: BP 2559. — ¹⁴³ AFV: BP 2560. — ¹⁴⁴ AFV: BO 2609. — 145 AFV: BP 2560. — 146 HVG: Grangier. — 157 AFV: BS 2675. — 148 ASH: vol. I, p. 290. — 149 AFV: BN 2461. — 150 AFV: 2675, 2702 b. — 151 ASH: vol. I, p. 290. — 152 AVE: Par. XV, 39. — 153 AVE: Par. XIV, 519, 520, 521. — 154 AFV: C 1150 c. — 155 PAD: vol. V, p. 152. — 156 ASH: vol. I, p. 290. — 157 AFV: AV 2279. — 158 AFV: BX 2899, p. 137. — 159 AFV: BS 2675. — 160 PAD: vol. V, p. 143. — 161 PAD: vol. V, p. 152; AVE: Par. XV, 39, 220; AFV: C 1150 a. — 162 AVE: Par. XV, 220; ASH: vol. I, p. 290. — 163 PAD: vol. V, p. 215. — 164 AFV: BS 2702. — 165 PAD: vol. V, p. 149, d'après les archives de la famille de Forel. — 166 PAD: vol. V, p. 150. — 167 ASH: vol. I, p. 288. — 168 DGN: 4e cahier, p. 65. — 169 PAD: vol. V, p. 150. — 170 DGN: 4e cahier, p. 64. — 171 ASH: vol. I, p. 288. — 172 PAD: vol. V, p. 150. — 173 AFV: BA 385, 390, 392, 384. — 174 PAD: vol. V, p. 143. - 175 AVE: Par. XIV, 546 b; PAD: vol. V, p. 211; DGN: 4e cahier, p. 64. — 176 AVE: Par. XV, 220; DGN: 4e cahier, p. 64. — 177 ASH: vol. I, p. 289. — 178 DGN: 4e cahier, p. 64. — 179 DGN: 4e cahier, p. 65; Arch. Dominicaines d'Estavayer, Actes div. No 19. — 180 DGN: 4e cahier, p. 64. — 181 Id. — 182 AFV: BX 91, p. 26. — 183 AFV: BI 58. — 184 Id. — 185 AFV: BS 2675. — 186 PAD: vol. V, p. 215. — 187 HVG: Vuilliermin. — 188 AFV: BQ 2616; HVG: Bullet. — 189 AFV: BQ 2616. — 190 AFV: BS 2702 b. — 191 AFV: BS 2675. — 192 PAD: vol. V, p. 144; AFV: BQ 2616. — 193 PAD: vol. V, p. 215. — 194 AFV: BQ 2616. — 195 Id. — 196 AVE: Par. XIV, 99. — 197 AVE: Par. XIV, 414. — 198 AFV: BE 245, note du XVIIe siècle. — 199 ASH: vol. I. p. 289. — 200 AFV: BE 245, note du XVIIe s. — 201 ASH: vol. I, p. 289. — 202 DGA: 455; AFV: BF 1973. — 203 DGN: 8e cahier, p. 79. — ²⁰⁴ AFV: AV 2075. — ²⁰⁵ HVG: Gardian. — ²⁰⁶ HVG: de Vevey. — ²⁰⁷ AFV: BD 35. — 208 PAD: vol. V, p. 143. — 209 ASH: vol. I, p. 290. — 210 AFV: BF 1973; DGA: 455. — 211 AVE: Par. XIV, 530; DGA: 218. — 212 ASH: vol. I, p. 290. — 213 AVE: Par. XV, 14. — 214 AVE: Par. XV, 286. — 215 ASH: vol. 1, p. 290. — 216 PAD: vol. V, p. 152. — 217 Id. p. 215. — 218 AFV: BI 58. — 219 AFV: AF 557, AG 558. — 220 AFV: BX 91, p. 26. — 221 AFV: BX 2899, p. 136. — 222 AFV: BJ 2439; HVG: Demierre. — 223 AFV: AM 610, 269 et AR, 448. — 224 PAD.: vol V, p. 144. — 225 Id. p. 152. — 226 DGN: 4e cahier, p. 45. — 227 ASH: vol. I, p. 290. — 228 PAD: vol. V, p. 215. — 229 Id. — 230 AFV: BI 58. — 231 AFV: BJ 2439; HVG: Danet. — 232 AFV: BJ 2439. — 233 AVE: Par. XIV, 145 b. — 234 AVE: Par. XIV, 507; DGA ms. vol. I b, p. 30. — 235 AVE: Par. XV, 323; ASH: vol. I, p. 290. — 236 PAD: vol. V, p. 152. — 237 AFV: AL 2255. — 238 AFV: AM 257, 269. — AFV: AV 2279. — 240 HVG: Cuassot. — 241 AFV: AS 490. — 242 AFV: AY 2294, BA 2314. — 243 AFV: BA 2316. — 244 ASH: vol. I, p. 290. — ²⁴⁵ Cette sculpture datant de 1525 environ et attribuée à Hans Gieng, fut achetée par le Musée de Fribourg en 1896; elle y porte le nº 2464; voir: Catalogue Trésors de Fribourg, 1955, p. 23, et Catalogue Expositions du huitième centenaire, Fribourg 1957, p. 56. — 246 PAD: vol. V, p. 143. — ²⁴⁷ AVE: Par. XIV, 507. — ²⁴⁸ AVE: Par. XV, 323. — ²⁴⁹ Id. — ²⁵⁰ ASH: vol. I, p. 290. — 251 AFV: AM 257, 269. — 252 ASH: vol. I, p. 289. — 253 HVG: Pérusset. — 254 ASH: vol. I, p. 289. — 255 AFV: T 121. — 256 AFV: BX 91, p. 26. — 247 AFV: BX 2899, p. 137. — 258 V. Journal d'Estavayer du 13 avril 1956. — 259 PAD: vol. V, p. 144. — 260 ASH: vol. I, p. 289; AVE: Par. XV, 359 a. — 261 AFV: T 121. — 262 Id. — 263 AVE: Par. XV, 572; MDR vol. VII, 2e série, p. 262, qui dit que ce testament est du 20 mars. — 264 AVE: Par. XIV, 297. — 265 PAD: vol. V, p. 153.

— PSAVE Par. XIV. 546 b. PAD: 900, V. p. 213; DON 40 cather, p. 84 — CSAVE, Par. XV 226, 1805 S. S. SELDE, p. 64. — W. ASH: vol. 1, p. 286